

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 69

11 janvier 2013

SOMMAIRE

Compagnie Financière Industrielle S.A.	3298	L'Arche Holding S.A.	3308
Crown Manco S.à r.l.	3266	L'Arche Holding S.A.	3309
East Capital Advisory S.A.	3303	L'Arche S.A. - SPF	3309
Ellomay Luxembourg Holdings S.à r.l.	3307	L'Arche S.A. - SPF	3308
Elly SA	3302	L'Arche S.A. - SPF	3309
Eurojet Aircraft Leasing 2 S.A.	3302	Linisi s.à r.l.	3309
Eurojet Aircraft Leasing S.A.	3302	LUXLAIT Distribution S.A.	3310
European Sport Investment S.A.	3303	Macquarie Investment Management S.à r.l.	3310
European Staff Office S.à r.l.	3302	Made in Italy S.à r.l.	3310
Farvest S.à r.l.	3304	Meritas Luxembourg Holding S.à.r.l.	3309
F&C Fund	3303	Meritas Luxembourg Holding S.à.r.l.	3309
Fent S.A.	3304	MTK European	3311
Feronia S.A.	3304	New Dawn MEP Issuer CO S.A.	3311
Financière Marville S.à r.l.	3305	Newstar S.A.	3310
FleXos ICT S.à r.l.	3305	New World Gaming International S.à r.l.	3310
FPS Office Center S.à r.l.	3303	Pegasus TV S. à r.l.	3298
FundTap S.à r.l.	3305	Petites Choses S.à r.l.	3299
G.O. II - Luxembourg Finance S.à r.l.	3303	Petrodvorets Fund S.A.	3299
GP Lux Invest S.A.	3304	Photolight S.A.	3299
Grange Luxembourg S.à r.l.	3304	PLF Europe S.A.	3301
HD Construct s.à r.l.	3305	Prefood S.A.	3299
Herblay Investment S.à r.l.	3305	Prefood S.A.	3299
HINZ Luxembourg G.m.b.H.	3308	Proxxon S.A.	3312
Homi Europe S.à r.l.	3306	Punta S.A.	3300
Hyl S.à r.l.	3307	Rafatex S.à r.l.	3300
I.E. Lux Berlin n° 2 S. à r.l.	3306	Redalco S.A.	3301
Iena Buildings S.A.	3308	Redalpine Venture Partners S.à r.l.	3300
ITO Holdings S.à r.l.	3307	Renewable Energy Services S.A.	3300
Jack of all Trading Holding S.à r.l. / B.V.	3306	REO Amadeus, S.à r.l.	3301
J & J Luxembourg S.à r.l.	3308	REO Sanaderm, S. à r.l.	3301
JU.ST S.A.	3306	REO Spaldingtor, S.à r.l.	3302
Kite Holdings S.à r.l.	3306	Rusar Agro S.A.	3300
Kobalt Music Royalties Sarl	3307	Singularity Holdings S.A.	3311
KPI Sierra 1 S.à r.l.	3307	Vincotte Luxembourg S.C.I.	3312
Lanners & Merker Architectes	3308		
L'Arche Holding S.A.	3309		

Crown Manco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 171.720.

In the year two thousand and twelve, on the sixth of November,
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

Crown Holding Limited, a private limited liability company incorporated under the laws of Guernsey having its registered office at Ground Floor, National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 3RA and registered with the Guernsey Registry of Companies under number 55258,

represented by Eamonn MCDONALD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 6 November 2012.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That Crown Holding Limited, prenamed, is the sole shareholder of Crown Manco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, duly incorporated by a deed of the undersigned notary residing in Esch-sur-Alzette on 26 September 2012, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.720 published in the Mémorial C of 24 November 2012, number 2632.

2) That the capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1) each.

3) After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole shareholder resolves to create two (2) new classes of shares, namely A shares and Ci shares, each share having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

The sole shareholder resolves that the financial rights attached to the new classes of shares and the conditions of their repurchase and cancellation will be further determined in the articles of association to be amended as below.

Second resolution

The sole shareholder resolves to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares into ten (10) A shares and twelve thousand four hundred and ninety (12,490) Ci shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Third resolution

The meeting resolves to create an authorised share capital of two hundred and twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 222,500) divided into ten (10) A Shares, twenty-five thousand (25,000) B1 Shares, twenty-five thousand (25,000) B2 Shares, twenty-five thousand (25,000) B3 Shares, twenty-five thousand (25,000) B4 Shares, twelve thousand four hundred and ninety (12,490) C1 Shares, three thousand three hundred and thirty-four (3,334) C2 Shares, three thousand three hundred and thirty-three (3,333) C3 Shares, three thousand three hundred and thirty-three (3,333) C4 Shares and one hundred thousand (100,000) D Shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1).

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to completely restate the articles of association of the company, which shall henceforth have the following wording:

"Title I. Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (hereafter the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Name. The name of the Company is "Crown Manco S.a r.l.".

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers (as defined hereafter).

3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object.

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3. The Company may subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Connected Companies.

4.4. For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.5. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.5.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.5.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.5.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. Capital - Transfer of shares

Art. 6. Capital.

6.1 The issued share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into ten (10) A Shares and twelve thousand four hundred and ninety (12,490) C1 Shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1).

6.2 The Company shall have an authorised share capital of two hundred and twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 222,500) divided into ten (10) A Shares, twenty-five thousand (25,000) B1 Shares, twenty-five thousand (25,000) B2 Shares, twenty-five thousand (25,000) B3 Shares, twenty-five thousand (25,000) B4 Shares, twelve thousand four hundred and ninety (12,490) Ci Shares, three thousand three hundred and thirty-four (3,334) C2 Shares, three thousand three hundred and thirty-three (3,333) C3 Shares, three thousand three hundred and thirty-three (3,333) C4 Shares and one hundred thousand (100,000) D Shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1).

6.3 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers (as both terms are defined below) is hereby authorised to issue further B1 Shares, B2 Shares, B3 Shares, B4 Shares, C2 Shares, C3 Shares, C4 Shares and D Shares with or without share premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as he/it in his/its sole discretion may determine and to accept subscriptions

for such Shares within a period of one (1) year as from the extraordinary general meeting of Shareholders dated as of 6 November 2012. This authority is only granted to the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers within the framework of the implementation of any management participation program in which the Company may be involved.

6.4 The period or extent of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment to the Articles.

6.5 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorised to determine the conditions attaching to any subscription and issue of the B1 Shares, B2 Shares, B3 Shares, B4 Shares, C2 Shares, C3 Shares, C4 Shares and D Shares. The B1 Shares, B2 Shares, B3 Shares, B4 Shares, C2 Shares, C3 Shares, C4 Shares and D Shares can be issued without the Shareholders having any preferential subscription rights.

6.6 When the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers effects a whole or partial increase of the share capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend the present article 6 in order to record the change and the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorised to take or authorised the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

6.7 Each Share entitles the holder of that Share to receive notice of and to attend and to speak and to vote at general meetings of the Company, or on any resolution proposed to Shareholders in a written consultation.

6.8 Except as provided otherwise in the Articles, the A Shares, the B1 Shares, the B2 Shares, the B3 Shares, the B4 Shares, the C1 Shares, the C2 Shares, the C3 Shares, the C4 Shares and the D Shares shall rank *pari passu* but they constitute separate classes of Shares.

6.9 The authorised share capital and the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amending the Articles.

6.10 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class (es) as follows:

6.10.1 in the case of repurchases and cancellations of classes of the B Shares such cancellations and repurchases shall be made in the following order: the B4 Shares, followed by the B3 Shares, followed by the B2 Shares and followed by the B1 Shares;

6.10.2 in the case of repurchases and cancellations of classes of the C Shares such cancellations and repurchases shall be made in the following order: the C4 Shares, followed by the C3 Shares, followed by the C2 Shares and followed by the C1 Shares;

6.10.3 for so long as any B Share or C Share is outstanding, the A Shares and D Shares shall not be repurchased and cancelled; and

6.10.4 for so long as any D Share is outstanding, the A Shares shall not be repurchased and cancelled.

6.11 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof *pro rata* to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however of the Total Redemption Amount as approved by the general meeting of Shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

6.12 The "Cancellation Value Per Share" shall be calculated by dividing the Total Redemption Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.13 The Available Amount must be set out in the Interim Accounts and shall be assessed by the Board of Managers in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

6.14 The Total Redemption Amount shall be an amount determined by the Board of Managers in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company and approved by the general meeting of Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. For the avoidance of doubt the Board of Managers can choose at its sole discretion to include or exclude in its determination of the Total Redemption Amount the freely determinable reserves either in part or in totality.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case there is more than one Shareholder, Shares are freely transferable among the Shareholders. Transfer of Shares *inter vivos* to non-Shareholders may only be made with the prior approval given in a general meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

7.3. Without prejudice to articles 7.1 and 7.2 above, no Disposal of, or in relation to, the A Shares, B Shares, C Shares and D Shares shall be permitted other than in accordance with articles 8, 9, 10 and 11 of the present Articles and any drag along provisions which might by virtue of any shareholders' agreement be binding on the Shareholders.

7.4. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be enforceable vis-a-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

Art. 8. Transfer restrictions for a shareholders.

8.1 No Disposal of, or in relation to, the A Shares shall be permitted other than:

8.1.1 with the prior consent in writing of the Majority A Shareholders;

8.1.2 by an Investor to an Affiliate of that Investor;

8.1.3 when required by the drag along provisions by virtue of any shareholders' agreement which might be binding the Shareholders; or

8.1.4 to the Company in accordance with the Law, the Articles and with an Investor Consent.

Art. 9. Transfer restrictions for B shareholders and D Shareholder.

9.1 No Disposal of, or in relation to, the B Shares or the D Shares shall be permitted other than:

9.1.1 with an Investor Consent (which consent may be granted unconditionally or subject to terms and conditions);

9.1.2 without limiting article 9.1.1, with an Investor Consent, by a Management B Shareholder to a Related Holder of that Management B Shareholder, or by a Related Holder of a Management B Shareholder to another Related Holder of that Management B Shareholder, or back from any such Related Holder to the Management B Shareholder who originally subscribed for or acquired such B Shares, C Shares and D Shares, and the Investor Manager may require (as a pre condition to such Disposal) any conditions for Disposal which they consider necessary or desirable to ensure compliance by the Related Holder with any agreement between the B Representative and the Majority A Shareholders, including obtaining an indemnity from the Management B Shareholder and/or such Related Holder in respect of any liabilities incurred by the Group in connection with the Disposal, a voting power of attorney from such Related Holder and a customary legal opinion from an adviser to the Related Holder (as applicable) to confirm that the terms of any agreement between the B Representative and the Majority A Shareholders are legal, valid and binding on such Related Holder;

9.1.3 when the Disposal is required by, and made pursuant to, article 10;

9.1.4 to the personal representatives or beneficiaries of a B Shareholder or a D Shareholder who has died and who was a director or employee of, or consultant to, a Group Company;

9.1.5 when required by the drag along provisions by virtue of any shareholders' agreement which might be binding the Shareholders; or

9.1.6 to the Company in accordance with the Law, the Articles and with an Investor Consent.

9.2 If a Disposal is made to a Family Member who thereafter ceases to be a Family Member (whether by divorce or otherwise) or to a Family Trust which thereafter ceases to be a Family Trust, such Related Holder, as applicable, shall promptly notify the Investor Manager in writing and any member of the Board of Managers (including the Investor Manager) or any A Shareholder is authorised to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that B Shareholder and D Shareholder a transfer of all of the B Shares and D Shares then held by that Related Holder to the Management B Shareholder to whom they were originally allocated for a nominal consideration of one Euro (EUR 1), which transfer shall constitute an implied warranty from the relevant Related Holder in favour of the relevant transferee that the legal and beneficial title to the relevant B Shares and D Shares was transferred to the relevant transferee free from all Encumbrances and with full title guarantee. The Board of Managers shall authorise the registration of such transfer, after which the validity of such transfer shall not be questioned by any person.

9-3 Any Disposal or purported Disposal in breach of this article shall be void and shall have no effect and the provisions of article 7 shall apply to it.

Art. 9A. Transfer restrictions for Manco C shareholders.

9A.1 No Disposal of, or in relation to, the C Shares shall be permitted other than:

9A.1.1 with an Investor Consent (which consent may be granted unconditionally or subject to terms and conditions);

9A.1.2 when the Disposal is required by, and made pursuant to, article 11;

9A.1.3 to the personal representative or beneficiaries of a C Shareholder who has died and who was a director of a Group Company;

9A.1.4 when required by the drag along provisions by virtue of any shareholders' agreement which might be binding the Shareholders; or

9A.1.5 to the Company in accordance with the Law, the Articles and with an Investor Consent.

9A.2 Any Disposal or purported Disposal in breach of this paragraph shall be void and shall have no effect and the provisions of article 7 shall apply to it.

Art. 10. B Compulsory transfer.

10.1 This article 10 applies when an employee or director of, or consultant to, any Group Company:

10.1.1 who is a B Shareholder or D Shareholder; or

10.1.2 who has Disposed of B Shares or D Shares in accordance with article 9.1.1 or 9.1.2, ceases for any reason to be an employee or director of, or consultant to, a Group Company and does not continue as an employee or director of, or consultant to, any other Group Company (such employee, director or consultant being a "Leaver").

10.2 In the twelve (12) months immediately following the relevant Cessation Date for that Leaver, the Remuneration Committee may serve notice in writing (a "B Compulsory Transfer Notice") on each or any of:

10.2.1 the B Shareholder or the D Shareholder who is a Leaver;

10.2.2 any B Shareholder or D Shareholder to whom B Shares or D Shares acquired by that Leaver have been Disposed of under article 9.1.1 or 9.1.2;

10.2.3 if the Leaver has died, his personal representatives and/or any other person who becomes beneficially entitled to B Shares or D Shares on the death of that Leaver;

10.2.4 if the Leaver has become bankrupt, any person who becomes entitled to B Shares or D Shares on his bankruptcy; and

10.2.5 any B Shareholder or D Shareholder who is a nominee of, or who otherwise holds B Shares or D Shares on behalf of, any person referred to in articles 10.2.1 to 10.2.4 (inclusive),

(each a "B Compulsory Transferor" and one or more of them, the "B Compulsory Transferor(s)").

10.3 A B Compulsory Transfer Notice may require the B Compulsory Transferor(s) to transfer some or all of the relevant B Compulsory Transfer Shares on the terms set out in this article 10 to such person(s) (other than an Investor or an Affiliate of an Investor, except with the consent of the B Representative) nominated by the Remuneration Committee, including any one or more of:

10.3.1 a person or persons intended to take the Leaver's place;

10.3.2 another director, officer or employee of, or consultant to a Group Company;

10.3.3 an Employee Trust;

10.3.4 the Company in accordance with the Law; and

10.3.5 a nominee, trustee or custodian (pending nomination of a person pursuant to this article 10.3),

(each a "B Compulsory Transferee" and one or more of them, the "B Compulsory Transferee(s)") and in the case of more than one B Compulsory Transferee, in the proportions indicated in the B Compulsory Transfer Notice. The B Compulsory Transfer Notice may reserve the right to finalise the identity of the B Compulsory Transferee(s) once the price for the B Compulsory Transfer Shares has been agreed in accordance with article 10.4 or certified in accordance with article 10.5.

10.4 The price for each B Compulsory Transfer Share (the "B Compulsory Transfer Price") shall be:

10.4.1 the price agreed in writing between the B Compulsory Transferor(s) and the Remuneration Committee; or

10.4.2 if no agreement is reached under article 10.4.1 within fourteen (14) days of the date of the B Compulsory Transfer Notice:

(a) if the Leaver is a Bad Leaver, the lower of:

(i) the Issue Price (or where the B Compulsory Transfer Shares were originally acquired by the Leaver by way of an arms' length transfer rather than allotment, the amount paid by such Leaver); and

(ii) the price determined by the Majority A Shareholders to be the Market Value as at the Cessation Date; or

(b) if the Leaver is a Good Leaver, the price determined by the Majority A Shareholders to be the Market Value of the B Compulsory Transfer Share as at the Cessation Date.

10.5 Promptly following the elapsing of the fourteen (14) day period referred to in article 10.4.2, the Board of Managers shall instruct the Majority A Shareholders to determine the B Compulsory Transfer Price as soon as possible and their decision shall (in the absence of fraud or manifest error) be final and binding on the parties.

10.6 Within seven (7) days of the B Compulsory Transfer Price being agreed under article 10.4.1 or determined under article 10.4.2, the Remuneration Committee shall notify:

10.6.1 each B Compulsory Transferor of the name(s) and address(es) of the Compulsory Transferee(s) and the number of B Compulsory Transfer Shares to be transferred to each such B Compulsory Transferee and the date on which the sale and purchase of the B Compulsory Transfer Shares is to be completed (the "B Compulsory Transfer Completion Date"); and

10.6.2 each B Compulsory Transferee, indicating:

(a) the number of B Compulsory Transfer Shares to be transferred;

(b) the B Compulsory Transfer Price; and

(c) the B Compulsory Transfer Completion Date.

10.7 The B Compulsory Transferor(s) shall transfer the legal and beneficial title to the relevant B Compulsory Transfer Shares to the relevant B Compulsory Transferee(s) on the terms set out in this article 10, by delivering to the Company on or before the B Compulsory Transfer Completion Date:

10.7.1 if a certificate has been issued, the relevant share certificate(s) (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Investor Manager); and

10.7.2 a duly executed short form sale and purchase agreement in a form required by the Remuneration Committee under which the B Compulsory Transferor(s) will transfer the legal and beneficial title to the relevant B Compulsory Transfer Shares to the relevant B Compulsory Transferee(s) free from all Encumbrances and with full title guarantee only, against payment of the aggregate B Compulsory Transfer Price due to it on the B Compulsory Transfer Completion Date.

10.8 If a B Compulsory Transferor fails to comply with its obligations under article 10.7 (a "Defaulting B Compulsory Transferor"), any member of the Board of Managers (including the Investor Manager) or any A Shareholder is authorised to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that B Compulsory Transferor each of the documents referred to in articles 10.7.1 to 10.7.2. Any member of the Board of Managers (including the Investor Manager) or any A Shareholder is authorised to register the transfer(s), after which the validity of such transfer(s) shall not be questioned by any person.

10.9 If a certificate has been issued in respect of its B Compulsory Transfer Shares (or any of them), each Defaulting B Compulsory Transferor shall surrender its share certificate(s) relating to the relevant B Compulsory Transfer Shares (or provide an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Investor Manager) to the Company; on, but not before, such surrender or provision, the Defaulting B Compulsory Transferor(s) shall be entitled to the aggregate B Compulsory Transfer Price for the relevant B Compulsory Transfer Shares transferred on its/their behalf, without interest. If a certificate has not been issued in respect of its B Compulsory Transfer Shares (or any of them) the Defaulting B Compulsory Transferor will be entitled, upon registration of the transfer of the B Compulsory Transfer Shares pursuant to article 10.7 (but not before) to the aggregate B Compulsory Transfer Price for the relevant B Compulsory Transfer Shares transferred on its/their behalf, without interest. Payment to the B Compulsory Transferor(s) shall be made in such manner as is agreed between the Investor Manager and the B Compulsory Transferor(s) and in the absence of such agreement, by cheque to the relevant B Compulsory Transferor's last notified address. Receipt of the aggregate B Compulsory Transfer Price for the B Compulsory Transfer Shares so transferred shall constitute an implied warranty from the relevant B Compulsory Transferor(s) in favour of the B Compulsory Transferee(s) that the legal and beneficial title to the relevant B Compulsory Transfer Shares was transferred to the B Compulsory Transferee(s) free from all Encumbrances and with full title guarantee.

10.10 The B Shareholders and the D Shareholders acknowledge and agree that the authority conferred under article 10.8 is necessary as security for the performance by the B Compulsory Transferor(s) of their obligations under this article 10.

10.11 No B Shares or D Shares held by a B Compulsory Transferor (for the avoidance of doubt, whether or not such person has been served with a B Compulsory Transfer Notice) shall be Disposed of pursuant to article 9.1 (other than under article 9.1.6):

- 10.11.1 until the relevant B Compulsory Transferor(s) can no longer be bound to transfer them under article 10.3; or
- 10.11.2 without an Investor Consent (which consent may be granted unconditionally or subject to terms or conditions).

Art. 11. C Compulsory transfer.

11.1 This article 11 applies when a director of any Group Company:

11.1.1 who is a C Shareholder; or

11.1.2 who has Disposed of C Shares in accordance with article 9A.1.1, ceases for any reason to be a director of a Group Company and does not continue as a director of any other Group Company (such director being an "EBM Leaver").

11.2 In the twelve (12) months immediately following the relevant EBM Cessation Date for that EBM Leaver, the Remuneration Committee may serve notice in writing (a "C Compulsory Transfer Notice") on each or any of:

11.2.1 the C Shareholder who is an EBM Leaver;

11.2.2 any C Shareholder to whom C Shares acquired by that EBM Leaver have been Disposed of under article 9A.1.1;

11.2.3 if the EBM Leaver has died, his personal representatives and/or any other person who becomes beneficially entitled to C Shares on the death of that EBM Leaver;

11.2.4 if the EBM Leaver has become bankrupt, any person who becomes entitled to C Shares on his bankruptcy; and

11.2.5 any C Shareholder who is a nominee of, or who otherwise holds C Shares on behalf of, any person referred to in articles 11.2.1 to 11.2.4 (inclusive),

(each a "C Compulsory Transferor" and one or more of them, the "C Compulsory Transferor(s)").

11.3 A C Compulsory Transfer Notice may require the C Compulsory Transferor(s) to transfer some or all of the relevant C Compulsory Transfer Shares on the terms set out in this article 11 to such person(s) nominated by the Remuneration Committee, including any one or more of:

11.3.1 a person or persons intended to take the EBM Leaver's place;

11.3.2 another director, officer or employee of, or consultant to a Group Company;

11.3.3 a trust or other investment vehicle established by any member of the Group to hold shares in the relevant Group Company for the benefit of bona fide directors of the Group;

11.3.4 the Company in accordance with the Law; and 11.3.5 a nominee, trustee or custodian (pending nomination of a person pursuant to this article 11.3).

(each a "C Compulsory Transferee" and one or more of them, the "C Compulsory Transferee(s)") and in the case of more than one C Compulsory Transferee, in the proportions indicated in the C Compulsory Transfer Notice. The C Compulsory Transfer Notice may reserve the right to finalise the identity of the C Compulsory Transferee(s) once the price for the C Compulsory Transfer Shares has been agreed or determined in accordance with article 11.5.

11.4 The price for each C Compulsory Transfer Share (the "C Compulsory Transfer Price") shall be:

11.4.1 the price agreed in writing between the C Compulsory Transferor(s) and the Remuneration Committee; or

11.4.2 if no agreement is reached under article 11.4.1 within seven days of the date of the C Compulsory Transfer Notice:

(a) if the EBM Leaver is an EBM Bad Leaver, the lower of:

(i) the Issue Price (or where the C Compulsory Transfer Shares were originally acquired by the EBM Leaver by way of an arms' length transfer rather than allotment, the amount paid by such EBM Leaver); and

(ii) the price determined by the Majority A Shareholders to be the Market Value as at the EBM Cessation Date; or

(b) if the EBM Leaver is an EBM Good Leaver, the price determined by the Majority A Shareholders to be the Market Value of the C Compulsory Transfer Share as at the EBM Cessation Date.

11.5 Promptly following the elapsing of the seven (7) days period referred to in article 11.4.2, the Board of Managers shall instruct the Majority A Shareholders to determine the C Compulsory Transfer Price as soon as possible and its decision shall (in the absence of fraud or manifest error) be final and binding on the parties.

11.6 Within seven (7) days of the C Compulsory Transfer Price being agreed or determined in accordance with article 11.4, the Remuneration Committee shall notify:

11.6.1 each C Compulsory Transferor of the name(s) and address(es) of the C Compulsory Transferee(s) and the number of C Compulsory Transfer Shares to be transferred to each such C Compulsory Transferee and the date on which the sale and purchase of the C Compulsory Transfer Shares is to be completed (the "C Compulsory Transfer Completion Date"); and

11.6.2 each C Compulsory Transferee, indicating:

(a) the number of C Compulsory Transfer Shares to be transferred;

(b) the C Compulsory Transfer Price; and

(c) the C Compulsory Transfer Completion Date.

11.7 The C Compulsory Transferor(s) shall transfer the legal and beneficial title to the relevant C Compulsory Transfer Shares to the relevant C Compulsory Transferee(s) on the terms set out in this article 11, by delivering to the Company on or before the C Compulsory Transfer Completion Date:

11.7.1 if a certificate has been issued, the relevant share certificate(s) (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Investor Manager); and

11.7.2 a duly executed short form sale and purchase agreement in a form required by the Remuneration Committee under which the C Compulsory Transferor(s) will transfer the legal and beneficial title to the relevant C Compulsory Transfer Shares to the relevant C Compulsory Transferee(s) free from all Encumbrances and with full title guarantee only,

against payment of the aggregate C Compulsory Transfer Price due to it on the C Compulsory Transfer Completion Date.

11.8 If a C Compulsory Transferor fails to comply with its obligations under article 11.7 (a "Defaulting C Compulsory Transferor"), any member of the Board of Managers (including the Investor Manager) or any A Shareholder is authorised to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that C Compulsory Transferor each of the documents referred to in articles 11.7.1 to 11.7.2. Any member of the Board of Managers (including the Investor Manager) or any A Shareholder is authorised to register the transfer(s), after which the validity of such transfer(s) shall not be questioned by any person.

11.9 If a certificate has been issued in respect of its C Compulsory Transfer Shares (or any of them), each Defaulting C Compulsory Transferor shall surrender its share certificate(s) relating to the relevant C Compulsory Transfer Shares (or provide an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Investor Manager) to the Company. On, but not before, such surrender or provision, the Defaulting C Compulsory Transferor(s) shall be entitled to the aggregate C Compulsory Transfer Price for the relevant C Compulsory Transfer Shares transferred on its/their behalf, without interest. If a certificate has not been issued in respect of its C Compulsory Transfer Shares (or any of them) the Defaulting C Compulsory Transferor(s) will be entitled, upon registration of the transfer of the C Compulsory Transfer Shares pursuant to article 11.7 (but not before) to the aggregate Compulsory Transfer Price for the relevant C Compulsory Transfer Shares transferred on its/their behalf, without interest. Payment to the C Compulsory Transferor(s) shall be made in such manner as is agreed between the Investor Manager and the C Compulsory Transferor(s) and in the absence of such agreement, by cheque to the relevant C Compulsory Transferor's last notified address. Receipt of the aggregate C Compulsory Transfer Price for the C Compulsory Transfer Shares so transferred shall constitute an implied warranty from the relevant C Compulsory Transferor(s) in favour of the C Compulsory Transferee(s) that the legal and beneficial

title to the relevant C Compulsory Transfer Shares was transferred to the C Compulsory Transferee(s) free from all Encumbrances and with full title guarantee.

11.10 The C Shareholder acknowledges and agrees that the authority conferred under article 11.9 is necessary as security for the performance by the C Compulsory Transferor(s) of their obligations under this article 11.

11.11 No C Shares held by a C Compulsory Transferor (for the avoidance of doubt, whether or not such person has been served with a C Compulsory Transfer Notice) shall be Disposed of pursuant to article 9A.1 (other than under articles 9A.1.5):

11.11.1 until the relevant C Compulsory Transferor(s) can no longer be bound to transfer them under article 11.3; or

11.11.2 without an Investor Consent (which consent may be granted unconditionally or subject to terms or conditions).

Title III. Management

Art. 12. Management.

12.1. Subject to articles 12.2 and 12.3, the Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or several managers appointed by the general meeting of Shareholders. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers" each member individually, the "Manager"). The Sole Manager or the Manager need not to be Shareholder of the Company. The Sole Manager or the Managers may be revoked ad nutum by decision of the general meeting of Shareholders.

12.2. Without prejudice to any other rights that the A Shareholders may have, the Majority A Shareholders are entitled to nominate candidates for one (1) of the positions of manager on the Board of Managers (the "Investor Manager").

12.3. Without prejudice to any other rights the B Shareholders may have, the B Representative is entitled to nominate candidates for the remaining positions of managers of the Board of Managers (each a "B Shareholder Manager").

12.4. In connection with the election of the B Shareholder Managers and the Investor Manager, the B Representative and the Majority A Shareholders shall nominate at least two (2) persons for election to such position.

12.5. Any Manager may resign by giving written notice to the Company. Any Manager may be removed by decision of the general meeting of Shareholders.

12.6. If the Majority A Shareholders do not for the time being have any Investor Manager in office, any references in the Articles to consents or approvals being required from or given by the Investor Manager shall take effect as references to, and shall be deemed to be satisfied by, the consent or approval of the Majority A Shareholders. Any references in the Articles to rights of or in favour of, or acts or things, which may be done by, the Investor Manager shall be construed accordingly.

Art. 13. Powers.

13.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate objects of the Company.

13.2. All powers not expressly reserved by the Law or by the articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

13.3. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the Manager delegated for this purpose.

13.4. The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 14. Délégations.

14.1. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

14.2. In case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more Managers.

14.3. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 15. Meeting of the board of managers.

15.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any Manager of the Company. In case all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

15.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail or letter another Manager as his proxy.

15.3. Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least two (2) members of the Board of Managers are present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the Managers present either in person or by proxy.

15.4. Written resolutions signed by all the members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

15.5. Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone and videoconference), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting, provided that, for any meeting of the Board of Managers to be valid at least a majority of the participants shall attend the meeting in person or by proxy in Luxembourg. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg. Notwithstanding the provision in this article 15.5, members of the Board of Managers shall use their best efforts to attend the meeting in person or by proxy in Luxembourg to the extent it is reasonably practicable for them to do so.

15.6. The minutes of a meeting of the Board of Managers may be signed (i) by all Managers present or represented at the meeting, or (ii) by any two (2) Managers present or represented at the meeting, or (iii) by the chairman and the secretary if appointed at the meeting of the Board of Managers or (iv) by any person to whom such powers have been delegated by the Board of Managers at such meeting of the Board of Managers.

15.7. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

15.8. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager shall be documented in writing.

Art. 16. Interim dividends. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

Title IV. General meeting of shareholders

Art. 17. Powers - Holding of general meetings.

17.1. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

17.2. In case of a single Shareholder owning all the Shares, it shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under section XII of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

17.3. In case there is more than one Shareholder, decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

17.4. Shareholders meetings may be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

17.5. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

17.6. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

Art. 18. Majorities.

18.1. The resolutions shall be validly taken insofar as Shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

18.2. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital by nominal value, subject to the provisions of the Law.

18.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title V. Financial year - Profits - Réserves

Art. 19. Financial year.

19.1. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

19.2. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 20. Profits - Réserves.

20.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

20.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve has been depleted.

20.3 Any dividend distribution as decided by the Shareholders (the "Dividend Distribution") shall be allocated and paid in accordance with the following provisions:

20.3.1 the B Shareholders shall be entitled to any distribution out of the B Proceeds (the "B Dividend Distribution") as follows:

(a) each B1 Share shall be entitled to receive an amount of zero point one five per cent (0.15%) of the B Dividend Distribution divided by the number of B1 Shares in issue;

(b) each B2 Share shall be entitled to receive an amount of zero point two zero per cent (0.20%) of the B Dividend Distribution divided by the number of B2 Shares in issue;

(c) each B3 Share shall be entitled to receive an amount of zero point two five per cent (0.25%) of the B Dividend Distribution divided by the number of B3 Shares in issue; and

(d) each B4 Share shall be entitled to the remainder of the B Dividend Distribution divided by the number of B4 Shares in issue;

20.3.2 the C Shareholder shall be entitled to any distribution out of the C Proceeds (the "C Dividend Distribution") as follows:

(a) each C1 Share shall be entitled to receive an amount of zero point one five per cent (0.15%) of the C Dividend Distribution divided by the number of C1 Shares in issue;

(b) each C2 Share shall be entitled to receive an amount of zero point two zero per cent (0.20%) of the C Dividend Distribution divided by the number of C2 Shares in issue;

(c) C3 Share shall be entitled to receive an amount of zero point two five per cent (0.25%) of the C Dividend Distribution divided by the number of C3 Shares in issue; and

(d) each C4 Share shall be entitled to receive the remainder of the C Dividend Distribution divided by the number of C4 Shares in issue;

20.3.3 for dividend distribution with respect to such year where the net profits of the Company is in excess of fifty million Euros (EUR 50,000,000):

(a) each A Share shall be entitled to receive an amount of zero point zero five per cent (0.05%) of any Dividend Distribution of the Company after deducting the B Dividend Distribution and C Dividend Distribution divided by the number of A Shares in issue;

(b) each D Share shall be entitled to receive an amount of zero point zero five per cent (0.05%) of any Dividend Distribution of the Company after deducting the B Dividend Distribution and C Dividend Distribution divided by the number of D Shares in issue;

20.3.4 if there is any balance in the Dividend Distribution after paragraph 20.3.1, 20.3.2 and 20.3.3(a) and (b) above, each B Share and C Share shall be entitled to receive a proportionate amount of such balance pro-rated in accordance with the nominal value plus any paid-up share premium of such B Share or C Share; and

20.3.5 if no B Share or C Share is outstanding, each A Share and D Share shall be entitled to receive a proportionate amount of the Dividend Distribution pro-rated in accordance with the nominal value plus any paid-up share premium of such A Share or D Share.

20.4 If a whole class of Shares has been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any Dividend Distribution shall then be allocated to the outstanding classes of Shares as follows:

20.4.1 In respect of the B Shares:

(a) if the whole of the B4 Shares has been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise, the remainder of any B Dividend Distribution shall be allocated to the B3 Shares;

(c) if the whole of the B3 Shares has been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise, the remainder of any B Dividend Distribution shall be allocated to the B2 Shares;

(c) if the whole of the B2 Shares has been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise, the remainder of any B Dividend Distribution shall be allocated to the Bi Shares; and

20.4.2 In respect of the C Shares:

(a) if the whole of the C4 Shares has been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise, the remainder of any C Dividend Distribution shall be allocated to the C3 Shares;

(b) if the whole of the C3 Shares has been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise, the remainder of any C Dividend Distribution shall be allocated to the C2 Shares; and

(c) if the whole of the C2 Shares has been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise, the remainder of any C Dividend Distribution shall be allocated to the Ci Shares.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution - Liquidation.

21.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

21.2. The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital by nominal value of the Company.

21.3. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

21.4. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company.

21.5. The final surplus will be distributed to the Shareholders in the following order of priority:

21.5.1 firstly, in paying (i) to each B Shareholder the Net B Proceeds (if any) as if there is a B Dividend Distribution in accordance with article 20.3.1 and (ii) to each C Shareholder the Net C Proceeds (if any) as if there is a C Dividend Distribution in accordance with article 20.3.2, provided that, if the final surplus is less than the aggregate of Net B Proceeds and Net C Proceeds (the difference (as a positive number) being the "deficit"), the deficit shall be apportioned between the B Shareholders (as a group) and the C Shareholders (as another group) on a pro rata basis by reference to the amount of B Proceeds and C Proceeds and the apportioned amount of the deficit shall be deducted from the Net B Proceeds and the Net C Proceeds respectively prior to any distribution in accordance with this paragraph.

21.5.2 secondly, the balance after payment of the amount referred to in article 21.5.1, if any, shall be applied to pay each A Shareholder and D Shareholder a sum equal to the nominal value of the A Shares or the D Shares held by it; and

21.5.3 thirdly, the balance after payment of the amount referred to in articles 21.5.1 and 21.5.2, if any, shall be distributed between the B Shareholders and the C Shareholders pro rata in accordance with the nominal value plus any paid-up share premium of the B Shares or C Shares held by such Shareholder.

21.6. If no B Share or C Share is outstanding, the final surplus will be distributed between the A Shareholders and the D Shareholders pro rata in accordance with the nominal value plus any paid-up share premium of the A Shares or D Shares held by such Shareholder.

Title VII. Applicable law

Art. 22. Applicable law. All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Title VIII. Definitions

Art. 23. Definitions. In the Articles:

"A Shareholder" means a person entered in the register of shareholders of the Company as the holder for the time being of an A Share;

"A Shares" means the "A" shares of one Euro (EUR 1) each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles;

"Act" means the UK Companies Act 2006;

"acting in concert" has the meaning given to it on the Adoption Date in The City Code on Takeovers and Mergers;

"Adoption Date" means 6 November 2012;

"Affiliate" means, in relation to an Investor:

(a) any Fund of which: (i) that Investor (or any group undertaking of, or any (direct or indirect) shareholder in, that Investor); or (ii) that Investor's (or any group undertaking of, or any (direct or indirect) shareholder in, that Investor's) general partner, trustee, nominee, manager or adviser, is a general partner, trustee, nominee, manager or adviser;

(b) any group undertaking of that Investor, or of any (direct or indirect) shareholder in that Investor, or of that Investor's or of any (direct or indirect) shareholder in that Investor's, general partner, trustee, nominee, manager or adviser (excluding any portfolio company thereof);

(c) any general partner, limited partner, trustee, nominee, operator, arranger or manager of, adviser to, or holder of interests (whether directly or indirectly) in, that Investor, or in any (direct or indirect) shareholder in that Investor, (or of, to or in any group undertaking of that Investor, or of any (direct or indirect) shareholder in that Investor) or of, to or in any Fund referred to in (a) above or of, to or in any group undertaking referred to in (b) above; or

(d) any Co-Investment Scheme of that Investor (or of any group undertaking of that Investor) or of any person referred to in (a), (b) or (c) above, or any person holding shares or other interests under such scheme or entitled to the benefit of shares or other interests under such scheme;

"Articles" means the articles of association of the Company;

"Available Amount" means in relation to the Shares the total amount of net profits (including carried forward profits) attributable to the class of Shares of the Company to be redeemed and cancelled to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) relating to the class of Shares to be redeemed and cancelled and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to available amounts in accordance with law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) attributable to the class of Shares to be redeemed and cancelled and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (for the avoidance of doubt, without any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits (including carried forward profits) attributable to the class of Shares to be redeemed and cancelled as determined for the relevant class of Shares;

P = any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) relating to the class of Shares to be redeemed and cancelled;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to available amounts in accordance with law;

L = losses (including carried forward losses) attributable to the class of Shares to be redeemed and cancelled;

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

For the avoidance of doubt, the determination of the Available Amount must be made in accordance with the Law. In addition, the net profits (including carried forward profits) and the freely distributable reserves (including share premium) to be calculated for the purposes of the determination of the Available Amount with respect to the B Shares and the C Shares shall respectively result from the B Proceeds and the C Proceeds;

"B Compulsory Transfer Completion Date" has the meaning given to it in article 10;

"B Compulsory Transfer Notice" has the meaning given to it in article 10;

"B Compulsory Transfer Price" has the meaning given to it in article 10;

"B Compulsory Transfer Shares" means all of the B Shares and the D Shares held by the relevant B Compulsory Transferor(s) on the relevant Cessation Date and any other shares in the Group held by the relevant B Compulsory Transferor(s) from time to time thereafter, whether as a result of their shareholding(s) in the Company or by virtue of the exercise of any right or option or otherwise and whether or not such shares were in issue at the relevant Cessation Date, and "B Compulsory Transfer Share" shall be construed accordingly;

"B Compulsory Transferee" has the meaning given to it in article 10;

"B Compulsory Transferor" has the meaning given to it in article 10;

"B Dividend Distribution" has the meaning given to it in article 20.3;

"B Proceeds" means the aggregate amount of profits of the Company resulting from a dividend, capital distribution or any other form of distribution and any sale proceeds received by the Company and attributable to the Topco B Ordinary Shares or the Topco B Preference Shares held by the Company;

"B Representative" means Perry Oosting, for so long as he is a B Shareholder and an employee of or consultant to any member of the Group, or such other person who is a B Shareholder and an employee of or consultant to any member of the Group as is nominated in writing by the holders of more than 50 per cent. of the B Shares for the time being in issue;

"B Shareholder" means a person entered in the register of shareholders of the Company as the holder for the time being of a B Share;

"B Shareholder Manager" has the meaning given to it in article 12.3;

"B Shares" means the B1 Shares, the B2 Shares, the B3 Shares and the B4 Shares;

"B1 Shares" means the "B1" shares of one Euro (EUR 1) each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles;

"B2 Shares" means the "B2" shares of one Euro (EUR 1) each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles;

"B3 Shares" means the "B3" shares of one Euro (EUR 1) each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles;

"B4 Shares" means the "B4" shares of one Euro (EUR 1) each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles;

"Bad Leaver" means a person who is not a Good Leaver;

"Business Day" means a day other than a Saturday, Sunday or public holiday in Helsinki, London or Luxembourg;

"Cancellation Value Per Share" has the meaning set out in article 6;

"C Compulsory Transfer Completion Date" has the meaning set out in article 11;

"C Compulsory Transfer Notice" has the meaning set out in article 11

"C Compulsory Transfer Price" has the meaning set out in article 11;

"C Compulsory Transfer Shares" means all of the C Shares held by the relevant C Compulsory Transferor(s) on the relevant EBM Cessation Date and any other shares in the Group held by the relevant C Compulsory Transferor(s) from time to time thereafter, whether as a result of their shareholding(s) in the Company or by virtue of the exercise of any right or option or otherwise and whether or not such shares were in issue at the relevant EBM Cessation Date, and "C Compulsory Transfer Share" shall be construed accordingly;

"C Compulsory Transferee" has the meaning set out in article 11;

"C Compulsory Transferor" has the meaning set out in article 11;

"C Dividend Distribution" has the meaning given to it in article 20.3;

"C Proceeds" means the aggregate amount of profits resulting from the dividend, capital distribution or any other form of distribution and any sale proceeds received by the Company and attributable to the Topco C Ordinary Shares or the Topco C Preference Shares held by the Company;

"C Shareholder" means a person entered in the register of shareholders of the Company as the holder for the time being of a C Share;

"C Shares" means the C1 Shares, the C2 Shares, the C3 Shares and the C4 Shares;

"C1 Shares" means the "C1" shares of EUR 1 each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles;

"C2 Shares" means the "C2" shares of EUR 1 each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles;

"C3 Shares" means the "C3" shares of EUR 1 each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles;

"C4 Shares" means the "C4" shares of EUR 1 each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles;

"Cessation Date" means, in relation to a Leaver:

(a) where a payment is made in lieu of notice, the date on which that payment is made;

(b) (in circumstances where (a) does not apply), where the employment or contract for services ceases by virtue of notice given by the Leaver or by the relevant Group Company, the date on which such notice expires, whether or not the Leaver is placed on Garden Leave;

(c) if the Leaver dies, the date of his death or certification of such death (if the date of death is unknown); and

(d) (in circumstances where none of (a), (b) or (c) apply) the date on which the Leaver ceases to be employed or engaged by (or appointed as a director to) a Group Company;

"Co-Investor" means Nokia Corporation Limited;

"Co-Investment Scheme" means a scheme under which certain officers, employees or partners of the relevant entity are entitled or required (as individuals or through any other person) directly or indirectly to acquire interests in shares in Topco;

"Company" means "Crown Manco S.à r.l.";

"Companies" means together, Topco and its subsidiaries;

"Connected Companies" has the meaning set out in article 4;

"Control" means, in relation to a person:

(a) the direct or indirect ownership of more than 50 per cent. of the voting capital or legal or economic or beneficial interest or similar right of ownership of that person; or

(b) the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of that person whether through the ownership of voting capital or other securities, by contract or otherwise;

"D Shareholder" means a person entered in the register of shareholders of the Company as the holder for the time being of a D Share;

"D Shares" means the "D" ordinary shares of EURi each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles;

"Defaulting B Compulsory Transferor" has the meaning given to it in article 10;

"Defaulting C Compulsory Transferor" has the meaning set out in article 11;

"deficit" has the meaning set out in article 21;

"Dispose" means, in relation to any share or any legal or beneficial interest in any share directly or indirectly, to:

- (a) sell, assign, transfer or otherwise dispose of it;
- (b) create or permit to subsist any Encumbrance over it;
- (c) direct (by way of renunciation or otherwise) that another person should, or assign any right to, receive it;
- (d) enter into any agreement in respect of the votes or any economic or other rights attached to it, including by way of insurance, hedging, options, collars or swaps (whether physically settled or cash settled, and including total return swaps); or
- (e) agree, whether or not subject to any condition precedent or subsequent, to do any of the foregoing, and "a Disposal" and "Disposed of" shall be construed accordingly;

"Dividend Distribution" has the meaning given to it in article 20.3;

"EBM Bad Leaver" means an EBM Leaver who ceases to be a director of a Group Company by reason of:

- (a) committing any serious or persistent breach or non-observance of the terms and conditions of his appointment or the rules of any applicable regulatory authority; or
- (b) being guilty of any gross misconduct or serious negligence in connection with or affecting the business; or
- (c) being guilty of conduct which brings or is likely to bring himself or any member of the Group into disrepute; or
- (d) being convicted of an arrestable criminal offence (other than a road traffic offence for which a non-custodial penalty is imposed); or
- (e) being adjudged bankrupt or make any arrangement or composition with his creditors or have an interim order made against him pursuant to s.252 of the Insolvency Act 1986 or a similar provision or procedure in another jurisdiction; or
- (f) being or becoming prohibited by law or the articles of association of a member of the Group or any regulatory body applicable to a member of the Group from being a director;

"EBM Cessation Date" means, in relation to an EBM Leaver:

- (a) where a payment is made in lieu of notice, the date on which that payment is made;
- (b) (in circumstances where (a) does not apply), where the contract for services ceases by virtue of notice given by the EBM Leaver or by the relevant Group Company, the date on which such notice expires, whether or not the EBM Leaver is placed on Garden Leave;
- (c) if the EBM Leaver dies, the date of his death or certification of such death (if the date of death is unknown); and
- (d) (in circumstances where none of (a), (b) or (c) apply) the date on which the EBM Leaver ceases to be appointed as a director to a Group Company;

"EBM Good Leaver" means an EBM Leaver who:

- (a) ceases to be a director or officer of a Group Company:
 - (i) by reason of death; or
 - (ii) by reason of permanent ill health or physical or mental disability which renders him incapable of continued employment in his current position carrying out the normal duties for that position, as certified by a General Medical Practitioner, or other specialist medical professional, nominated or approved by the Remuneration Committee; or
 - (iii) by any reason other than those set out in the definition of "EBM Bad Leaver"; or
- (b) ceases to be employed or engaged by a Group Company for any reason but is designated by the Remuneration Committee (with Investor Consent) in the relevant C Compulsory Transfer Notice as a EBM Good Leaver;

"EBM Leaver" has the meaning given to it in article 11;

"Employee Trust" means a trust or other investment vehicle established by any member of the Group to hold shares in the relevant Group Company for the benefit of bona fide employees of the Group;

"Encumbrance" means a mortgage, charge, pledge, lien, option, restriction, right of first refusal, right of pre-emption, third party right or interest, other encumbrance or security interest of any kind, or another type of agreement or arrangement having similar effect;

"Family Member" means, in relation to a B Shareholder who is an employee or director of, or consultant to, a Group Company, his spouse or civil partner and/or his lineal descendants by blood or adoption and/or his step children or such other relative with an Investor Consent;

"Family Trust" means, in relation to a B Shareholder who is an employee or director of, or consultant to, a Group Company, a trust (whether arising under a settlement, declaration of trust, testamentary disposition or on an intestacy) in respect of which the beneficiaries (and the only persons capable of being beneficiaries) are the B Shareholder who is the employee or director of, or consultant to, a Group Company who established the trust and/or his Family Members;

"FSMA" means the Financial Services and Markets Act 2000;

"Fund" means any unit trust, investment trust, investment company, limited partnership, general partnership, collective investment scheme, pension fund, insurance company, authorised person under FSMA or any body corporate or other entity, in each case the assets of which are managed professionally for investment purposes;

"Garden Leave" means the period in respect of which the relevant Management B Shareholder is given a direction to perform no duties under his Service Agreement during some or all of the notice period under that Service Agreement, and a "Garden Leave Direction" shall be construed accordingly;

"Good Leaver" means a person who:

(a) ceases to be employed or engaged by a Group Company by reason of:

(i) death; or

(ii) permanent ill health or physical or mental disability which renders him incapable of continued employment in his current position carrying out the normal duties for that position, as certified by a General Medical Practitioner, or other specialist medical professional, nominated or approved by the Remuneration Committee; or

(iii) such person's employing entity ceasing to be a member of the Group due to a sale or transfer of such entity; or

(iv) wrongful dismissal by the relevant Group Company; or

(v) redundancy as a result of an acquisition by a Group Company of any material business; or

(b) ceases to be employed or engaged by a Group Company for any reason but is designated by the Remuneration Committee (with Investor Consent) in the relevant Compulsory Transfer Notice as a Good Leaver;

"Group" means the Companies and their subsidiary undertakings for the time being and any New Holding Company, and "member of the Group" and

"Group Company" shall be construed accordingly;

"Interim Accounts" are management accounts of the Company;

"Investors" means together the Topco A Ordinary Shareholders other than the Co-Investor and "Investor" shall be construed accordingly;

"Investor Consent" means either:

(a) an Investor Manager Consent; or

(b) the consent in writing of the Majority A Shareholders;

"Investor Manager" has the meaning given to it in article 12.2;

"Investor Manager Consent" means the consent in writing of an Investor Manager;

"Issue Price" means the aggregate of the amount paid up (or credited as paid up) in respect of the nominal value, together with any amount credited to the share premium account, in respect of the relevant share in the capital of the Company;

"Law" means the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time.

"Leaver" has the meaning given to it in article 10.1;

"Majority A Shareholders" means holders of more than 50 per cent. of the A Shares for the time being in issue;

"Management B Shareholder" means a B Shareholder who is an employee or director of, or consultant to, any Group Company;

"Market Value" means, in relation to the relevant share or shares in the capital of Topco or the Company, the price which the Majority A Shareholders determine in writing to be in their opinion their market value by reference to such value reported by the shareholders of the A Shareholders (being Funds) to their unitholders on a quarterly basis (for the avoidance of doubt, the Majority A Shareholders shall be entitled to make adjustment to such reported value to take into account (without limitation) any change in the business of the Group or market condition since the date of such valuation);

"New Holding Company" means any holding company of Topco in which the share capital structure of Topco is replicated in all material respects;

"Net B Proceeds" means the B Proceeds minus the aggregate amount of all previous B Dividend Distribution;

"Net C Proceeds" means the C Proceeds minus the aggregate amount of all previous C Dividend Distribution;

"portfolio company" means any operating company (or any investee company or holding company incorporated for the purposes of an investment in the relevant operating company);

"Proposed Buyer" has the meaning given to it in the definition of "Sale";

"Proposed Buyer Group" has the meaning given to it in the definition of "Sale";

"Proposed Seller(s)" has the meaning given to it in the definition of "Sale";

"Related Holder" means a Family Member or a Family Trust;

"Remuneration Committee" means the committee of the board of Topco which has delegated authority to determine issues relating to the remuneration and benefits of the directors and employees of the Group, constituted in accordance with any agreement between the shareholders;

"Sale" means the transfer (whether through a single transaction or a series of related transactions, including a sale, contribution, merger or similar transaction) of the shareholding in the Company by a person or persons (the "Proposed Seller(s)") which would result in a person (the "Proposed Buyer") and any other person (a) who is a connected person of the Proposed Buyer or (b) with whom the Proposed Buyer is acting in concert (together the "Proposed Buyer Group"), other than an Investor and its Affiliates, obtaining Control over the Group;

"Service Agreements" means the service agreements between Topco or another member of the Group on the one hand and each Management B Shareholder respectively on the other, and "Service Agreement" shall be construed accordingly;

"Shareholders" means the A Shareholders, the B Shareholders, the C Shareholders and the D Shareholders and "Shareholder" shall be construed accordingly;

"Shares" means the A Shares, B Shares, C Shares and D shares and "Share" shall be construed accordingly;

"subsidiary" or "holding company" is to be construed in accordance with section 1159 (and Schedule 6) of the Act as they are in force on the Adoption Date and, for the purposes of this definition, a person shall be treated as a member of another person if any of that person's subsidiaries is a member of that other person or, if any shares in that other person are held by a person acting on behalf of it or any of its subsidiaries. A "subsidiary" shall include any person the shares or ownership interests in which are subject to security and where the legal title to the shares or ownership interests so secured are registered in the name of the secured party or its nominee pursuant to such security;

"subsidiary undertaking" or "parent undertaking" is to be construed in accordance with section 1162 (and Schedule 7) of the Act as they are in force on the Adoption Date and, for the purposes of this definition, a "subsidiary undertaking" shall include any person the shares or ownership interests in which are subject to security and where the legal title to the shares or ownership interests so secured are registered in the name of the secured party or its nominee pursuant to such security, and "group undertaking" is to be construed accordingly;

"Topco" means Crown Topco Limited, a company incorporated in England and Wales with registered no. 08015486;

"Topco A Ordinary Shareholder" means a person entered in the register of members of Topco as the holder for the time being of a Topco A Ordinary Share;

"Topco A Ordinary Shares" means the A ordinary shares of one Penny (£ 0.01) each in the capital of Topco;

"Topco B Ordinary Shareholder" means a person entered in the register of members of Topco as the holder for the time being of a Topco B Ordinary Share;

"Topco B Ordinary Shares" means the B ordinary shares of twenty Pence (£ 0.20) each in the capital of Topco;

"Topco B Preference Shares" means the B preference shares of one Penny (£ 0.01) each in the capital of Topco;

"Topco C Ordinary Shareholder" means a person entered in the register of members of Topco as the holder for the time being of a Topco C Ordinary Share;

"Topco C Ordinary Shares" means the C ordinary shares of one Penny (£ 0.01) each in the capital of Topco;

"Topco C Preference Shares" means the C preference shares of one Penny (£ 0.01) each in the capital of Topco; and

"Total Redemption Amount" means an amount determined by the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers based on the relevant Interim Accounts and approved by the general meeting of Shareholders. The Total Redemption Amount for each of the A Shares, the B1 Shares, the B2 Shares, the B3 Shares, the B4 Shares, the C1 Shares, the C2 Shares, the C3 Shares, the C4 Shares and the D Shares shall be the Available Amount of the relevant class of Shares to be redeemed and cancelled unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Redemption Amount shall never be higher than such Available Amount."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand two thousand euro (EUR 2,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille douze, le six novembre,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Crown Holding Limited, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée sous les lois de Guernesey ayant son siège social à National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey, sous le numéro 55258,

représentée par Eamonn MCDONALD, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 novembre 2012,

Laquelle procuration sera signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

A déclaré et prié le notaire d'acter:

1) Que Crown Holding Limited, préqualifiée, est l'associé unique de Crown Manco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, dûment constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 septembre 2012, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.720, publié au Mémorial C du 24 octobre 2012, numéro 2632.

2) Que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) réparti en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (1 EUR) chacune.

3) Après ces déclarations, l'associé prénommé représentant l'intégralité du capital social a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes conformément à l'ordre du jour de l'assemblée:

Première résolution

L'associé unique décide de créer deux (2) nouvelles catégories de parts sociales, à savoir les parts sociales de catégorie A et les parts sociales de catégorie Ci, chaque part sociale ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR).

L'associé unique décide que les droits financiers attachés à la nouvelle catégorie de parts sociales et les conditions de leur rachat et annulation seront également déterminées dans les statuts de la société tels que modifiés comme ci-dessous.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existants ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune en dix (10) parts sociales de catégorie A et douze mille quatre cent quatre-vingt-dix (12,490) parts sociales de catégorie Ci ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune.

Troisième résolution

L'associé unique décide de créer un capital autorisé de deux cent vingt-deux mille cinq cents euros (222.500 EUR) divisé en dix (10) parts sociales de catégorie A, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie B1, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie B2, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie B3, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie B4, douze mille quatre cent quatre-vingt-dix (12.490) parts sociales de catégorie C1, trois mille trois cent trente-quatre (3.334) parts sociales de catégorie C2, trois mille trois cent trente-trois (3.333) parts sociales de catégorie C3, trois mille trois cent trente-trois (3.333) parts sociales de catégorie C4 et cent mille (100.000) parts sociales de catégorie D ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de réécrire intégralement les statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

"Titre I^{er} . Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est "Crown Manco S.à r.l."

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale de ses Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-après).

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient Associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

4.3. La Société peut subordonner ses créances en faveur de tierces parties pour les obligations de toutes Sociétés Apparentées.

4.4. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.5. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.5.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.5.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.5.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital - Transfert de parts sociales

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en dix (10) Parts Sociales A et douze mille quatre cent quatre-vingt-dix (12.490) Parts Sociales Ci ayant chacune une valeur nominale de un euro (1 EUR).

6.2. La Société a un capital autorisé de deux cent vingt-deux mille cinq cents euros (222.500 EUR) divisé en dix (10) Parts Sociales A, vingt-cinq mille (25.000) Parts Sociales B1, vingt-cinq mille (25.000) Parts Sociales B2, vingt-cinq mille (25.000) Parts Sociales B3, vingt-cinq mille (25.000) Parts Sociales B4, douze mille quatre cent quatre-vingt-dix (12.490) Parts Sociales C1, trois mille trois cent trente-quatre (3.334) Parts Sociales C2, trois mille trois cent trente-trois (3.333) Parts Sociales C3, trois mille trois cent trente-trois (3.333) Parts Sociales C4 et cent mille (100.000) Parts Sociales D, ayant chacune une valeur nominale de un euro (1 EUR).

6.3 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tels que définies ci-dessous) est autorisé à émettre d'autres Parts Sociales B1, Parts Sociales B2, Parts Sociales B3, Parts Sociales B4, Parts Sociales C2, Parts Sociales C3, Parts Sociales C4 et Parts Sociales D, avec ou sans prime d'émission, de manière à augmenter le capital total de la Société à concurrence du capital autorisé en tout ou partie de temps à autre, de la manière qu'il déterminera à sa seule discrétion, et accepter les souscriptions à ces Parts Sociales endéans la période d'une (1) année, à dater de l'assemblée

générale extraordinaire des Associés du 6 novembre 2012. Cette autorisation est uniquement octroyée au Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, au Conseil de Gérance, dans le cadre de la mise en œuvre de tout programme de participation dans lequel la Société peut être impliquée.

6.4 La période ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue par résolution des Associés en assemblée générale de temps à autre, de la manière requise pour la modification des Statuts.

6.5. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à fixer les conditions attachées à toute souscription et émission de Parts Sociales B1, Parts Sociales B2, Parts Sociales B3, Parts Sociales B4, Parts Sociales C2, Parts Sociales C3, Parts Sociales C4 et Parts Sociales D. les Parts Sociales B1, Parts Sociales B2, Parts Sociales B3, Parts Sociales B4, Parts Sociales C2, Parts Sociales C3, Parts Sociales C4 et Parts Sociales D peuvent être émises sans réserver un droit préférentiel de souscription aux Associés.

6.6. Lorsque le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance effectue une augmentation de capital totale ou partielle en vertu des dispositions ci-dessus, il sera requis de prendre les dispositions nécessaires pour modifier le présent article 6 afin d'enregistrer le changement, et le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, est autorisé à prendre ou autoriser les étapes nécessaires à l'exécution et la publication de cette modification conformément à la Loi.

6.7. Chaque Action confère à son détenteur un droit à être convoqué, de participation, de parole et de vote aux assemblées générales de la Société, ou sur toute proposition de résolution soumise aux Associés par consultation écrite.

6.8. Sauf disposition contraire dans les Statuts, les Parts Sociales A, les Parts Sociales B1, les Parts Sociales B2, les Parts Sociales B3, les Parts Sociales B4, les Parts Sociales C1, les Parts Sociales C2, les Parts Sociales C3, les Parts Sociales C4 et les Parts Sociales D seront de rang égal mais constitueront des catégories de Parts Sociales séparées.

6.9. Le capital autorisé et le capital émis de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution des Associés adoptée de la manière prescrite pour la modification des Statuts.

6.10. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, en ce compris, l'annulation d'une ou plusieurs catégories entières de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette(ces) catégorie(s) comme suit:

6.10.1 dans l'hypothèse de rachats ou annulations de catégories de Parts Sociales B, ces rachats et annulations devront être réalisées selon l'ordre suivant: les Parts Sociales B4, suivi des Parts Sociales B3, suivi des Parts Sociales B2 et suivi des Parts Sociales B1;

6.10.2 dans l'hypothèse de rachats ou annulations de catégories de Parts Sociales C, ces rachats et annulations devront être réalisées selon l'ordre suivant: les Parts Sociales C4, suivi des Parts Sociales C3, suivi des Parts Sociales C2 et suivi des Parts Sociales C1;

6.10.3 aussi longtemps qu'une Part Sociale B ou C est en circulation, les Parts Sociales A et D ne pourront pas être rachetées et annulées; et

6.10.4 aussi longtemps qu'une Part Sociale D est en circulation, les Parts Sociales A ne pourront pas être rachetées et annulées.

6.11. En cas de réduction de capital social par rachat et annulation d'une catégorie de Parts Sociales, cette catégorie de Parts Sociales confère à ses détenteurs le Montant Disponible au pro rata de leur détention (avec limitation néanmoins au Montant Total de Rachat tel qu'approuvé par l'assemblée générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que défini ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la catégorie concernée détenue par eux et annulée.

6.12. La «Valeur d'Annulation par Part Sociale» se calculera en divisant le Montant Total de Rachat par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales à racheter et annuler.

6.13. Le Montant Disponible doit être indiqué dans les Comptes Intérimaires et devra être évalué par le Conseil de Gérance de bonne foi et dans une optique de capacité de la Société à poursuivre ses activités.

6.14. Le Montant Total de Rachat devra être un montant déterminé par le Conseil de Gérance à sa raisonnable discrétion et dans le meilleur intérêt de la Société et approuvé par l'assemblée générale des Associés sur base des Comptes Intérimaires concernés. En prévention de tout équivoque, le Conseil de Gérance peut, à sa seule discrétion, choisir d'inclure ou d'exclure tout ou partie des réserves librement déterminables dans la détermination du Montant Total de Rachat.

Art. 7. Transfert de parts sociales.

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales sont librement transmissibles entre Associés. Le transfert de Parts Sociales entre vifs à des non Associés ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable, donné en assemblée générale des Associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital.

7.3. Sans préjudice des articles 7.1 et 7.2, toute Disposition de, ou en relation avec, les Parts Sociales A, les Parts Sociales B, les Parts Sociales C et les Parts Sociales D ne sera permis qu'en conformité avec les articles 8, 9, 10 et 11 des présents Statuts et toute disposition de sortie forcée qui pourrait lier les Associés en vertu de tout pacte d'actionnaires.

7.4. Tout transfert de Parts Sociales doit être constaté par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable à la Société ou au tiers aussi longtemps que le transfert n'a pas été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. Restrictions de transfert pour les associés A.

8.1. Aucune Disposition de ou en relation avec les Parts Sociales A ne sera permis autrement:

8.1.1. qu'avec le consentement préalable écrit des Associés Majoritaires A;

8.1.2. que par un Investisseur vers un Affilié de cet Investisseur;

8.1.3. qu'en vertu des règles de sortie conjointe requise en vertu d'un pacte d'actionnaires liant les Associés; ou

8.1.4. qu'au profit de la Société, conformément à la Loi, les Statuts et avec le Consentement d'un Investisseur.

Art. 9. Restrictions de transfert pour les associés B et D.

9.1. Aucune Disposition de ou en relation avec les Parts Sociales B ou les Parts Sociales D ne sera permis autrement:

9.1.1. qu'avec le Consentement d'un Investisseur (lequel consentement peut être inconditionnel ou sujet à termes et conditions);

9.1.2. sans restriction de l'article 9.1.1., qu'avec le Consentement d'un Investisseur, par un Associé Gérant B au profit d'un Détenteur Lié de cet Associé Gérant B, ou par un Détenteur Lié d'un Associé Gérant B à un autre Détenteur Lié de cet Associé Gérant B, ou en provenance de n'importe quel autre Détenteur lié à un Associé Gérant B qui a originellement souscrit ou acquis ces Parts Sociales B, ces Parts Sociales C ou ces Parts Sociales D, et le Gérant de l'Investisseur peut requérir (en tant que condition préalable à cette Disposition) toute condition pour une Disposition qu'il considère nécessaire ou désirable afin d'assurer la conformité par le Détenteur Lié à toute convention entre le Représentant B et les Associés Majoritaires A, en ce compris, l'obtention d'une indemnité de l'Associé Gérant B et/ou du Détenteur Lié en rapport avec toutes charges contractées par le Groupe en relation avec la Disposition, une procuration de vote de ce Détenteur Lié et une opinion légale d'un conseiller du Détenteur Lié (selon les cas) pour confirmer que les termes de toute convention entre le Représentant B et les Associés Majoritaires A sont légaux, valides et lient ce Détenteur lié;

9.1.3. quand la Disposition est requise et accomplie en vertu de l'article 10;

9.1.4. qu'au profit des représentants personnels ou bénéficiaires de l'Associé B, ou de l'Associé D qui est décédé et qui était un directeur ou un employé ou consultant d'une Société du Groupe;

9.1.5. qu'en vertu des règles de sortie forcée requise en vertu d'un pacte d'actionnaires liant les Associés; ou

9.1.6. qu'au profit de la Société en conformité avec la Loi, les Statuts et avec le Consentement d'un Investisseur.

9.2. Si un Acte de Disposition est accompli au profit d'un Membre de la Famille qui par la suite cesse d'être un Membre de la Famille (soit par divorce ou autrement) ou d'une Fiducie Familiale qui par la suite cesse d'être une Fiducie Familiale, ce Détenteur Lié, selon les cas, devra notifier promptement au Gérant de l'Investisseur par écrit et tout membre du Conseil de Gérance (y compris le Gérant de l'Investisseur) ou tout Associé A est autorisé à signer, compléter et remettre comme agent au nom et pour le compte de cet Associé B et de cet Associé D, un transfert de toutes les Parts Sociales B et des Parts Sociales D alors détenues par ce Détenteur Lié au profit de l'Associé Gérant B à qui elles ont été originellement allouées pour une contrepartie de un euro (1 EUR), tel transfert constituant une garantie implicite du Détenteur Lié en faveur du cessionnaire concerné que le titre légal et bénéficiaire des Parts Sociales B et des Parts Sociales D a été transféré au cessionnaire concerné, libre de toute Charges et valant plein titre de garantie. Le Conseil de Gérance autorisera l'enregistrement de cette cession, à la suite de laquelle la validité de cette cession ne pourra être remise en cause par quiconque.

9.3. Toute Disposition ou prétendue Disposition accomplie en violation de cet article sera nulle et sans effet et les dispositions de l'article 7 y seront applicables.

Art. 9A. Restriction de transfert pour les associés C de Manco.

9A.1 Aucune Disposition de ou en relation avec les Parts Sociales C ne sera permis autrement:

9A.1.1 qu'avec le Consentement d'un Investisseur (lequel consentement peut être inconditionnel ou sujet à termes et conditions);

9A.1.2 que quand la Disposition est requise et accomplie en vertu de l'article 11;

9A.1.3 qu'au profit des représentants personnels ou bénéficiaires de l'Associé C qui est décédé et qui était un directeur d'une Société du Groupe;

9A.1.4 qu'en vertu des règles de sortie forcée requise en vertu d'un pacte d'actionnaires liant les Associés; ou

9A.1.5 qu'au profit de la Société en conformité avec la Loi, les Statuts et avec le Consentement d'un Investisseur.

9A.2 Toute Disposition ou prétendue Disposition accomplie en violation de cet article sera nulle et sans effet et les dispositions de l'article 7 y seront applicables.

Art. 10. Transfert obligatoire B.

10.1 Cet article 10 s'applique lorsqu'un employé ou directeur, ou consultant de toute Société du Groupe:

10.1.1 qui est un Associé B ou un Associé D; ou

10.1.2 qui a Disposé des Parts Sociales B ou des Parts Sociales D conformément à l'article 9.1.1 ou 9.1.2, cesse pour une raison quelconque d'être un employé ou directeur, ou consultant d'une Société du Groupe et ne continue pas à exercer en qualité d'employé ou de directeur, ou de consultant de toute autre Société du Groupe (cet employé, directeur ou consultant étant un «Licencié»).

10.2 Dans les douze (12) mois suivant immédiatement la Date de Cessation pertinente pour ce Licencié, le Comité de Rémunération peut adresser un avis par écrit (un "Préavis de Transfert Obligatoire B") à chacun ou n'importe lequel de:

10.2.1 l'Associé B ou l'Associé D qui est un Licencié;

10.2.2 tout Associé B ou tout Associé D à qui des Parts Sociales B ou des Parts Sociales D acquises par ce Licencié ont fait l'objet d'une Disposition selon l'article 9.1.1 ou 9.1.2;

10.2.3 si le Licencié décède, ses représentants personnels et/ou toute autre personne qui devient bénéficiaire des Parts Sociales B ou des Parts Sociales D à la mort du Licencié;

10.2.4 si le Licencié tombe en faillite, toute personne qui devient titulaire des Parts Sociales B ou des Parts Sociales D lors de la faillite du Licencié; et

10.2.5 tout Associé B ou tout Associé D qui est un prête-nom (nominee) de, ou qui détient autrement les Parts Sociales B ou les Parts Sociales D pour le compte de, toute personne à laquelle il est fait référence par les articles 10.2.1 à 10.2.4 (inclus),

(chacun un "Cédant Obligatoire B" et un ou plusieurs d'entre eux, le(s) " Cédant(s) Obligatoire B").

10.3 Un Préavis de Cession Obligatoire B peut nécessiter de la part d(es)u Cédant(s) Obligatoire(s) B, qu'il(s) cède (nt) tout ou partie des Parts Sociales de Transfert Obligatoire B selon les modalités énoncées à l'article 10 à la (aux) personne(s) (autre que l'Investisseur ou un Affilié de l'Investisseur, excepté avec le consentement du Représentant de B) désignée(s) par le Comité de Rémunération, incluant chacune ou plusieurs des:

10.3.1 une personne ou des personnes ayant pour objectif de prendre la place du Licencié;

10.3.2 un autre directeur, officier, employé, ou consultant d'une Société du Groupe;

10.3.3 un Employé de Fiducie;

10.3.4 la Société en conformité avec la Loi; et

10.3.5 un prête-nom (nominee), un trustee ou un dépositaire (dans l'attente d'une désignation d'une personne en vertu de cet article 10.3),

(chacun un "Cessionnaire Obligatoire B" et l'un ou plusieurs d'entre eux, le(s) "Cessionnaire(s) Obligatoire(s) B") et dans le cas de plusieurs Cessionnaires Obligatoires B, dans les proportions indiquées dans le Préavis de Transfert Obligatoire B. Le Préavis de Transfert Obligatoire B peut réserver le droit de finaliser l'identité d(es)u Cessionnaire(s) Obligatoire(s) B dès que le prix des Parts Sociales de Transfert Obligatoire B a été convenu conformément à l'article 10.4, ou certifié conformément à l'article 10.5.

10.4 Le prix pour chaque Part Sociale de Transfert Obligatoire B (le "Prix de Transfert Obligatoire B") sera:

10.4.1 le prix convenu par écrit entre le(s) Cédant(s) Obligatoire(s) B et le Comité de Rémunération; ou

10.4.2 si dans les quatorze (14) jours de la date du Préavis de Transfert Obligatoire B, aucun accord n'est atteint selon les modalités de l'article 10.4.1:

(a) si le Licencié est Licencié pour Faute, le plus bas du:

(i) Prix d'Emission (ou lorsque les Parts Sociales de Transfert Obligatoire B ont été originellement acquise par le Licencié selon des conditions de cession normales plutôt que par attribution, le montant payé par ce Licencié); et

(ii) prix déterminé par les Associés Majoritaires A, étant la Valeur de Marché à la Date de Cessation; ou

(b) si le Licencié est un Licencié sans Faute, le prix déterminé par les Associés Majoritaires A étant la Valeur de Marché de la Part Sociale de Transfert Obligatoire B à la Date de Cessation.

10.5 Promptement après l'expiration de la période de quatorze (14) jours citée dans l'article 10.4.2, le Conseil de Gérance demandera aux Associés Majoritaires A de déterminer le Prix de Transfert Obligatoire B le plus rapidement possible et leur décision sera (en l'absence de fraude ou d'erreur manifeste) définitive et contraignante à l'égard des parties.

10.6 Dans les sept (7) jours suivant le Prix de Transfert Obligatoire B agréé selon l'article 10.4.1, ou déterminé selon l'article 10.4.2, le Comité de Rémunération devra notifier:

10.6.1 à chaque Cédant Obligatoire B le(s) nom(s) et adresse(s) d(es)u Cessionnaire(s) Obligatoire(s) et le nombre de Parts Sociales de Transfert Obligatoire B à céder à chacun de ce(s) Cessionnaire(s) Obligatoires B et la date à laquelle la vente et le rachat des Parts Sociales de Transfert Obligatoire B doit être conclu (la "Date de Conclusion du Transfert Obligatoire B"); et

10.6.2 à chaque Cessionnaire Obligatoire B, indiquant:

(a) le nombre de Parts Sociales de Transfert Obligatoire B à céder;

(b) Le Prix de Transfert Obligatoire B; et

(c) La Date de Conclusion du Transfert Obligatoire B.

10.7 Le(s) Cédant(s) Obligatoire(s) B cèderont au(x) Cessionnaire(s) Obligatoires B concerné(s) selon les modalités fixées dans cet article 10, le titre légal et bénéficiaire attaché aux Parts Sociales de Transfert Obligatoire B, en délivrant à la Société au jour ou avant la Date de Conclusion du Transfert Obligatoire B:

10.7.1 le(s) certificat(s) de part sociale concerné(s) (ou une indemnité en rapport avec celui-ci dans une forme satisfaisante au Gérant de l'Investisseur), si un certificat a été émis; et

10.7.2 une version courte dûment signée du contrat de vente et de rachat selon les formes requises par la Comité de Rémunération en vertu duquel le(s) Cédant(s) Obligatoire(s) B transfèrera(ont) le titre légal et bénéficiaire attaché aux Parts Sociales de Transfert Obligatoire B concernées, libre de toutes Charges et valant pleinement titre de garantie, contre paiement du Prix de Transfert Obligatoire B dû à la Date de Conclusion du Transfert Obligatoire.

10.8 Si un Cédant Obligatoire B n'exécute pas ses obligations selon l'article 10.7 (un «Cédant Obligatoire B Défaillant»), tout membre du Conseil de Gérance (en ce compris le Gérant de l'Investisseur) ou tout Associé A est autorisé à signer, compléter et remettre en tant qu'agent, au nom et pour le compte de ce Cédant Obligatoire B, chacun des documents mentionnés aux articles 10.7.1 à 10.7.2. Tout membre du Conseil de Gérance (en ce compris le Gérant de l'Investisseur) ou tout Associé A est autorisé à enregistrer l(les) cession(s), à la suite de quoi la validité de cette (ces) cession(s) ne pourra plus être contestée par quiconque.

10.9 Si un certificat a été émis en considération des Parts Sociales de Transfert Obligatoire B (ou de l'une d'entre elles), chaque Cédant Obligatoire B Défaillant devra remettre ses certificat(s) de Parts Sociales en rapport avec les Parts Sociales de Transfert Obligatoire B concernées (ou devra fournir une indemnité dans une forme satisfaisante à l'appréciation du Gérant de l'Investisseur) à la Société; au plus tôt, au jour de telle remise ou provision, le(s) Cédant(s) Obligatoire(s) B Défaillant aura(ont) droit au montant total du Prix de Transfert Obligatoire B pour la Cession Obligatoire des Parts Sociales B concernées, transférées pour son/leur compte, sans intérêt. Si le certificat concernant les Parts Sociales de Transfert Obligatoire B (ou l'une d'entre elles) n'a pas été émis, le Cédant Obligatoire B Défaillant sera en droit, lors de l'enregistrement de la cession des Parts Sociales de Transfert Obligatoire B en vertu de l'article 10.7 (et non préalablement), au Prix de Transfert Obligatoire B total pour les Parts Sociales de Transfert Obligatoire B concernées, transférées pour son/leur compte, sans intérêt. Le paiement au(x) Cédant(s) Obligatoire(s) B sera accompli de la manière convenue entre le Gérant de l'Investisseur et le(s) Cédant(s) Obligatoire(s) B et en absence d'un tel accord, par chèque, à la dernière adresse notifiée par le Cédant Obligatoire B concerné. La réception du Prix de Transfert Obligatoire B total pour les Parts Sociales de Transfert Obligatoire B constituera une garantie implicite d(es)u Cédant(s) Obligatoire(s) B en faveur d(es)u Cessionnaire(s) Obligatoire(s) B que le titre légal et bénéficiaire des Parts Sociales de Transfert Obligatoire B a été cédé au(x) Cessionnaire(s) Obligatoire(s) B concerné(s) libre de toutes Charges et valant plein titre de garantie.

10.10 Les Associés B et D constatent et acceptent que l'autorisation conférée sous l'article 10.8 est nécessaire en garantie de l'exécution par le(s) Cédant(s) Obligatoire(s) B de leurs obligations selon l'article 10.

10.11 Aucune Part Sociale B ou Part Sociale D détenue par un Cédant Obligatoire B (en prévention de tout équivoque, que cette personne se soit vu notifiée ou pas un Préavis de Transfert Obligatoire B) ne fera l'objet d'une Disposition en vertu de l'article 9.1 (autrement que sous l'article 9.1.6):

10.11.1 jusqu'à ce que le(s) Cédant(s) Obligatoire(s) B ne puisse plus être tenu de les céder sous l'article 10.3; ou

10.11.2 sans le Consentement d'un Investisseur (lequel consentement peut être inconditionnel ou sujet à termes ou conditions).

Art. 11. Transfert obligatoire C.

11.1 Cet article 11 s'applique lorsque un directeur d'une Société quelconque du Groupe:

11.1.1 qui est un Associé C; ou

11.1.2 qui a Disposé des Parts Sociales C conformément à l'article 9A.1.1, cesse pour une raison quelconque d'être directeur d'une Société du Groupe et n'exerce plus comme directeur dans aucune autre Société du Groupe (ce directeur étant un "Licencié EBM").

11.2 Dans les douze (12) mois suivant immédiatement la Date de Cessation EBM concernée pour le Licencié EBM, le Comité de Rémunération peut adresser un avis par écrit (un "Préavis de Transfert Obligatoire C") à chacun ou n'importe lequel de:

11.2.1 l'Associé C qui est un Licencié EBM;

11.2.2 l'Associé C dont les Parts Sociales C acquises par ce Licencié EBM ont fait l'objet d'une Disposition selon l'article 9A.1.1;

11.2.3 si le Licencié EBM est décédé, ses représentants personnels et/ou toute autre personne qui devient bénéficiaire des Parts Sociales C à la mort du Licencié EBM;

11.2.4 si le Licencié EBM tombe en faillite, toute personne qui devient titulaire des Parts Sociales C lors de sa faillite; et

11.2.5 tout Associé C qui est un prête-nom (nominee) de, ou qui détient autrement les Parts Sociales C pour le compte de toute personne à laquelle il est fait référence dans les articles 11.2.1 à 11.2.4 (inclus),

(chacun un "Cédant Obligatoire C" et un ou plusieurs d'entre eux, le(s) "Cédant(s) Obligatoires C").

11.3 Un Préavis de Transfert Obligatoire C peut nécessiter de la part d(es)u Cédant(s) Obligatoire(s) C, qu'il(s) cède(nt) tout ou partie des Parts Sociales de Transfert Obligatoire C selon les modalités énoncées à l'article 11 à la (aux) personne(s) désignée(s) par le Comité de Rémunération, incluant chacune ou plusieurs des:

11.3.1 une personne ou des personnes ayant pour objectif de prendre la place du Licencié EBM;

11.3.2 un autre directeur, officier ou employé ou consultant d'une Société du groupe;

11.3.3 une Fiducie ou autre véhicule d'investissement établi par tout membre du Groupe dans le but de détenir des actions dans la Société du Groupe concernée au profit des directeurs de bonne foi du Groupe;

11.3.4 la Société en conformité avec la Loi; et

11.3.5 un prête -nom (nominee), un trustee ou un dépositaire (dans l'attente de la désignation d'une personne en vertu de cet article 11.3),

(chacun un "Cessionnaire Obligatoire C" et l'un ou plusieurs d'entre eux, le(s) "Cessionnaire(s) Obligatoire(s) C") et dans le cas de plusieurs Cessionnaires Obligatoires C, dans les proportions indiquées dans le Préavis de Transfert Obligatoire C. Le Préavis de Transfert Obligatoire C peut réserver le droit de finaliser l'identité d(es)u Cessionnaire(s) Obligatoire(s) C dès que le prix des Parts Sociales de Transfert Obligatoire C a été convenu et déterminé conformément à l'article 11.5.

11.4 Le prix pour chaque Part Sociale de Transfert Obligatoire C (le "Prix de Cession Obligatoire C") sera:

11.4.1 le prix convenu par écrit entre le(s) Cédant(s) Obligatoire(s) C et le Comité de Rémunération; ou

11.4.2 si dans les sept (7) jours de la date du Préavis de Transfert Obligatoire C, aucun accord n'est atteint selon les modalités de l'article 11.4.1:

(a) si le Licencié EBM est un Licencié EBM pour Faute, le plus bas du:

(i) Prix d'Emission (ou lorsque les Parts Sociales de Transfert Obligatoire C ont été originellement acquises par le Licencié EBM selon des conditions de cession normales plutôt que par attribution, le montant payé par ce Licencié EBM); et

(ii) prix déterminé par les Associés Majoritaires A, étant la Valeur de Marché de la Part Sociale de Transfert Obligatoire C à la Date de Cessation EBM; ou

(b) si le Licencié EBM est un Licencié EBM sans Faute, le prix déterminé par les Associés Majoritaires A étant la Valeur de Marché des Parts Sociales de Transfert Obligatoire C à la Date de Cessation EBM.

11.5 Promptement après l'expiration de la période de sept (7) jours citée dans l'article 11.4.2, le Conseil de Gérance demandera aux Associés Majoritaires A de déterminer le Prix de Transfert Obligatoire C le plus rapidement possible et sa décision sera (en absence de fraude ou d'erreur manifeste) définitive et contraignante à l'égard des parties.

11.6 Dans les sept (7) jours suivant le Prix de Transfert Obligatoire C agréé, ou déterminé selon l'article 11.4, le Comité de Rémunération devra notifier:

11.6.1 à chaque Cédant Obligatoire C le(s) nom(s) et adresse(s) d(es)u Cessionnaire(s) Obligatoire(s) et le nombre de Parts Sociales de Transfert Obligatoire C à transférer à chacun de ce(s) Cessionnaire(s) Obligatoires et la date à laquelle la vente et le rachat des Parts Sociales de Transfert Obligatoire C doit être conclue (la "Date de Conclusion de Transfert Obligatoire C"); et

11.6.2 à chaque Cessionnaire Obligatoire C, indiquant:

(a) le nombre de Parts Sociales de Transfert Obligatoire C à céder;

(b) le Prix de Transfert Obligatoire C; et

(c) la Date de Conclusion du Transfert Obligatoire C.

11.7 Le(s) Cédant(s) Obligatoire(s) C céderont au(x) Cessionnaire(s) Obligatoires C concerné(s) selon les modalités fixes dans cet article 11, le titre légal et bénéficiaire attaché aux Parts Sociales de Transfert Obligatoire C, en délivrant à la Société au jour ou avant la Date de Conclusion du Transfert Obligatoire C:

11.7.1 le(s) certificat(s) de part sociale concerné(s) (ou une indemnité en rapport avec celui-ci dans une forme satisfaisante au Gérant de l'Investisseur), si un certificat a été émis; et

11.7.2 une version courte dûment signée du contrat de vente et de rachat selon les formes requises par la Comité de Rémunération en vertu duquel le(s) Cédant(s) Obligatoire(s) C transférera(ont) le titre légal et bénéficiaire attaché aux Parts Sociales de Transfert Obligatoire C concernées, libre de toutes Charges et valant pleinement titre de garantie, contre paiement du Prix de Transfert Obligatoire C dû à la Date de Conclusion du Transfert Obligatoire C.

11.8 Si un Cédant Obligatoire C n'exécute pas ses obligations selon l'article 11.7 (un «Cédant Obligatoire C Défaillant»), tout membre du Conseil de Gérance (en ce compris le Gérant de l'Investisseur) ou tout Associé A est autorisé à signer, compléter et remettre en tant qu'agent, au nom et pour le compte de ce Cédant Obligatoire C, chacun des documents mentionnés aux articles 11.7.1 à 11.7.2. Tout membre du Conseil de Gérance (en ce compris le Gérant de l'Investisseur) ou tout Associé A est autorisé à enregistrer l(es) cession(s), à la suite de quoi la validité de cette (ces) cession(s) ne pourra plus être contestée par quiconque.

11.9 Si un certificat a été émis en considération des Parts Sociales de Transfert Obligatoire C (ou de l'une d'entre elles), chaque Cédant(s) Obligatoire(s) C Défaillant devra remettre ses certificat(s) de Parts Sociales en rapport avec les

Parts Sociales de Transfert Obligatoire C concernées (ou devra fournir une indemnité dans une forme satisfaisante à l'appréciation du Gérant de l'Investisseur) à la Société. Au plus tôt au jour de telle remise ou provision, le(s) Cédant(s) Obligatoire(s) C Défaillant aur(ont)a droit au montant total du Prix de Transfert Obligatoire C pour les Parts Sociales de Transfert Obligatoire C concernées, cédées pour son/leur compte, sans intérêt. Si un certificat concernant ses Parts Sociales de Transfert Obligatoire C (ou l'une d'entre elles) n'a pas été émis, le(s) Cédant(s) Obligatoire(s) C Défaillant aura(ont) droit, lors de l'enregistrement de la cession des Parts Sociales de Transfert Obligatoire C en vertu de l'article 11.7 (et non préalablement), au Prix de Transfert Obligatoire C total pour les Parts Sociales de Transfert Obligatoire C, transférées pour son/leur compte, sans intérêt. Le paiement au(x) Cédant(s) Obligatoire(s) C sera accompli de la manière convenue entre le Gérant de l'Investisseur et le(s) Cédant(s) Obligatoire(s) C et en absence d'un tel accord, par chèque à la dernière adresse notifiée par le Cédant Obligatoire C concerné. La réception du Prix de Transfert Obligatoire C total pour les Parts Sociales de Transfert Obligatoire C constituera une garantie implicite du(es) Cédant(s) Obligatoire (s) en faveur du(es) Cessionnaire(s) Obligatoire(s) C que le titre légal et bénéficiaire des Parts Sociales de Transfert Obligatoire C a été cédé au(x) Cessionnaire(s) Obligatoire(s) concerné(s) libre de toutes Charges et valant plein titre de garantie.

11.10 L'Associé C constate et accepte que l'autorisation conférée sous l'article 11.9 est nécessaire en garantie de l'exécution par le(s) Cédant(s) Obligatoire(s) C de leurs obligations selon l'article 11.

11.11 Aucune Part Sociale C détenue par un Cédant Obligatoire C (en prévention de tout équivoque, que cette personne se soit vu notifiée ou pas un Préavis de Cession Obligatoire C) ne fera l'objet d'une Disposition en vertu de l'article 9A.1 (autrement que selon l'article 9A.1.5):

11.11.1 jusqu'à ce que le(s) Cédant(s) Obligatoire(s) C concerné(s) ne puisse(nt) plus être tenu(s) de les céder sous l'article 11.3; ou

11.11.2 sans le Consentement d'un Investisseur (lequel consentement peut être inconditionnel ou sujet à termes ou conditions).

Title III. Gérance

Art. 12. Gérance.

12.1. Sous réserve des articles 12.2 et 12.3, la Société est gérée par un gérant (le "Gérant Unique") ou par plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des Associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance", chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants ne sont pas nécessairement Associé de la Société. Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés.

12.2. Sans préjudice de tous autres droits les Associés A pourraient détenir, les Associés Majoritaires A ont le droit de proposer des candidats pour un (1) des postes de gérant au Conseil de Gérance (le «Gérant de l'Investisseur»).

12.3. Sans préjudice de tous autres droits les Associés B pourraient détenir, le Représentant B a le droit de proposer des candidats pour les postes de gérant restant au Conseil de Gérance (chacun un «Gérant de l'Associé B»).

12.4. En relation avec l'élection des Gérants de l'Associé B et le Gérant de l'Investisseur, le Représentant B et les Associés Majoritaires A proposeront au moins deux (2) personnes pour l'élection à ce poste.

12.5. Tout Gérant peut démissionner en donnant un avis écrit à la Société. Tout Gérant peut être révoqué par une décision de l'assemblée générale des Associés.

12.6. Si les Associés Majoritaires A ne disposent pas encore d'un Gérant de l'Investisseur en poste, toute référence dans les Statuts à des consentements ou agréments devant être donnés par le Gérant de l'Investisseur sera considérée comme faisant référence à, et aura le même effet, et sera présumé satisfait par le consentement ou l'agrément des Associés Majoritaires A. Toutes références dans les Statuts aux droits de ou en faveur de, ou actes ou éléments qui peuvent être fait par le Gérant de l'Investisseur, devra être compris en ce sens.

Art. 13. Pouvoirs.

13.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

13.2. Les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

13.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par le Gérant délégué à cet effet.

13.4. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 14. Délégations.

14.1. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

14.2. En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Gérants.

14.3. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités de cet agent et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions relatives à son mandat.

Art. 15. Réunion du conseil de gérance.

15.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant de la Société aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

15.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, par télégramme, par fax, par courriel ou par lettre.

15.3. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si deux (2) membres au moins du Conseil de Gérance sont présents en personne ou par mandataire. Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées à la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire.

15.4. Des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés, transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

15.5. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visioconférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne, par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg. Nonobstant la règle de cet article 15.5, les membres du Conseil de Gérance participeront aux réunions en personne ou par mandataire à Luxembourg dans la mesure raisonnablement réalisable par eux.

15.6. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés (i) par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (ii) par deux (2) Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (iii) par le président et le secrétaire si nommés lors de la réunion du Conseil de Gérance, ou (iv) par toute personne à qui tels pouvoirs ont été délégués par le Conseil de Gérance à cette réunion du Conseil de Gérance.

15.7. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

15.8. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique seront documentées par écrit.

Art. 16. Dividendes intérimaires. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance, montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.

17.1. Chaque Associé a des droits de vote proportionnels à sa participation dans le capital social.

17.2. Dans l'hypothèse d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.

17.3. S'il y a plus d'un Associé, les décisions des Associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou des décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

17.4. Des assemblées d'Associés pourront être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

17.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable.

17.6. Les assemblées générales des Associés se tiendront à Luxembourg. Tout Associé peut par procuration écrite, autoriser toute autre personne, Associé ou non, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

Art. 18. Majorités.

18.1. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

18.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

18.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. Exercice social - Profits - Réserves

Art. 19. Exercice social.

19.1. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

19.2. Chaque année, au trente et un décembre, un inventaire des actifs et passifs de la Société ainsi qu'un bilan et le compte de profit et perte sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 20. Profits - Réserves.

20.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

20.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société, mais devra être entièrement reconstitué, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit, la réserve a été entamée.

20.3. Toute distribution de dividende telle que décidée par les Associés (la «Distribution de Dividende») sera allouée et payée conformément aux dispositions suivantes:

20.3.1 Les Associés B ont droit à toute distribution à partir des Profits B (la "Distribution de Dividende B") de la manière suivante:

(e) chaque Part Sociale B1 aura droit à un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la Distribution de Dividende B divisée par le nombre de Parts Sociales B1 émises;

(f) chaque Part Sociale B2 aura droit à un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la Distribution de Dividende B divisée par le nombre de Parts Sociales B2 émises;

(g) chaque Part Sociale B3 aura droit à un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la Distribution de Dividende B divisée par le nombre de Parts Sociales B3 émises; et

(h) chaque Part Sociale B4 aura droit au restant de la Distribution de Dividende B divisée par le nombre de Parts Sociales B4 émises;

20.3.2 L'Associé C a droit à toute distribution à partir des Profits C (la "Distribution de Dividende C") de la manière suivante:

(a) chaque Part Sociale Ci aura droit à un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la Distribution de Dividende C divisée par le nombre de Parts Sociales Ci émises;

(b) chaque Part Sociale C2 aura droit à un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la Distribution de Dividende C divisée par le nombre de Parts Sociales C2 émises;

(c) chaque Part Sociale C3 aura droit à un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la Distribution de Dividende C divisée par le nombre de Parts Sociales C3 émises; et

(d) chaque Part Sociale C4 aura droit à un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la Distribution de Dividende C divisée par le nombre de Parts Sociales C4 émises;

20.3.3 pour la distribution de dividende relative à telle année, lorsque les profits nets de la Société excèdent cinquante millions d'euros 50.000.000 EUR):

(d) chaque Part Sociale A aura droit à un montant de zéro virgule zéro cinq pourcent (0,05%) de toute Distribution de Dividende de la Société, après déduction de la Distribution de Dividende B et de la Distribution de Dividende C divisée par le nombre de Parts Sociales A émises;

(e) chaque Part Sociale D aura droit à un montant de zéro virgule zéro cinq pourcent (0,05%) de toute Distribution de Dividende de la Société, après déduction de la Distribution de Dividende B et de la Distribution de Dividende C divisée par le nombre de Parts Sociales D émises;

20.3.4 s'il reste un solde de la Distribution de Dividende après les paragraphes 20.3.1, 20.3.2 et 20.3.3 (a) et (b) ci-dessus, chaque Part Sociale B et chaque Part Sociale C aura droit à un montant proportionnel de ce solde calculé conformément à la valeur nominale, augmentée de toute prime d'émission de cette Part Sociale B ou Part Sociale C; et

20.3.5 si aucune Part Sociale B ou Part Sociale C n'est en circulation, chaque Part Sociale A et Part Sociale D aura droit à un montant proportionnel de la Distribution de Dividende calculé conformément à la valeur nominale, augmentée de toute prime d'émission de cette Part Sociale A ou Part Sociale D.

20.4 Si une catégorie entière de Parts Sociales a été annulée suite à son remboursement, rachat ou autrement au moment de la distribution, le solde de toute Distribution de Dividende sera alors alloué à la catégorie de Parts Sociales encore en circulation de la manière suivante:

20.4.1 Quant aux Parts Sociales B:

(a) si la totalité des Parts Sociales B4 a été annulée suite à son remboursement, rachat ou autrement, le solde de toute Distribution de Dividende B sera alloué aux Parts Sociales B3;

(b) si la totalité des Parts Sociales B3 a été annulée suite à son remboursement, rachat ou autrement, le solde de toute Distribution de Dividende B sera alloué aux Parts Sociales B2;

(c) si la totalité des Parts Sociales B2 a été annulée suite à son remboursement, rachat ou autrement, le solde de toute Distribution de Dividende B sera alloué aux Parts Sociales B1; et

20.4.2 Quant aux Parts Sociales C:

(a) si la totalité des Parts Sociales C4 a été annulée suite à son remboursement, rachat ou autrement, le solde de toute Distribution de Dividende C sera alloué aux Parts Sociales C3;

(b) si la totalité des Parts Sociales C3 a été annulée suite à son remboursement, rachat ou autrement, le solde de toute Distribution de Dividende C sera alloué aux Parts Sociales C2; et

(c) si la totalité des Parts Sociales C2 a été annulée suite à son remboursement, rachat ou autrement, le solde de toute Distribution de Dividende C sera alloué aux Parts Sociales C1.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution - Liquidation.

21.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

21.2. La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

21.3. En cas de dissolution de la Société, la dissolution et la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

21.4. Le surplus après paiement des charges, dettes dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société.

21.5. Le surplus final sera distribué aux Associés selon l'ordre de priorité suivant:

21.5.1 premièrement, en payant (i) à chaque Associé B les Profits Nets B (s'il y en a) comme s'il y a une Distribution de Dividende B conformément à l'article 20.3.1 et (ii) à chaque Associé C les Profits Nets C (s'il y en a) comme s'il y a une Distribution de Dividende C conformément à l'article 20.3.2, étant entendu que si le surplus final est inférieur au total des Profits Nets B et des Profits Nets C (la différence (en tant que chiffre positif) étant le "déficit"), le déficit sera réparti au pro rata entre les Associés B (en tant que groupe) et les Associés C (en tant qu'autre groupe), en référence au montant des Profits Nets B et des Profits Nets C respectivement, et le montant réparti du déficit sera déduit des Profits Nets B et des Profits Nets C respectivement, préalablement à toute distribution en vertu de cet alinéa.

21.5.2 deuxièmement, le solde après paiement du montant prévu à l'article 21.5.1, s'il y en a, sera affecté au paiement à chaque Associé A et Associé D d'une somme égale à la valeur nominale des Parts Sociales A ou D détenues par lui; et

21.5.3 troisièmement, le solde après paiement du montant prévu aux articles 21.5.1 et 21.5.2, s'il y en a, sera distribué au pro rata entre les Associés B et les Associés C conformément à la valeur nominale, augmentée de toute prime d'émission payée pour les Parts Sociales B ou les Parts Sociales C détenues par cet Associé.

21.6. Si aucune Part Sociale B ou Part Sociale C n'est en circulation, le surplus final sera distribué au pro rata entre les Associés A et les Associés D conformément à la valeur nominale, augmentée de toute prime d'émission payée pour les Parts Sociales A et les Parts Sociales D détenues par cet Associé.

Titre VII. Loi applicable

Art. 22. Loi applicable. Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

Titre VIII. Définitions

Dans les Statuts:

«Associé A» signifie une personne enregistrée dans le registre des associés de la Société comme détenteur d'une Part Sociale A;

«Parts Sociales A» signifie les parts sociales «A» de la Société de un euro (1 EUR) chacune, ayant les droits et étant sujet aux restrictions énoncés dans les Statuts;

«Act» signifie le UK Companies Act 2006;

«action de concert» a la signification qui lui est attribuée à la Date d'Adoption dans le Code City sur les Offre Publiques d'Acquisition et les Fusions;

«Date d'Adoption» signifie le 6 novembre 2012;

«Affilié» signifie, en rapport avec un Investisseur:

(a) tout Fonds dont: (i) cet Investisseur (ou toute entreprise de groupe de, ou tout actionnaire (direct ou indirect) dans, cet Investisseur); ou (ii) l'associé commanditaire de cet Investisseur (ou tout groupe d'entreprise de, ou tout actionnaire (direct ou indirect) dans, cet Investisseur), le trustee, le prête-nom (nominee), le gérant ou conseiller;

(b) toute entreprise de groupe de cet Investisseur, ou de tout actionnaire (direct ou indirect) dans cet Investisseur, ou de tout associé commanditaire, trustee, prête-nom (nominee), gérant ou conseiller (à l'exclusion de toute société de portefeuille y relative) de cet Investisseur ou de tout actionnaire (direct ou indirect) dans cet Investisseur;

(c) tout associé commanditaire, associé commandité, trustee, prête-nom (nominee), opérateur, arrangeur ou gérant de, conseiller de, ou détenteur d'intérêts (soit de manière directe ou indirecte) dans cet Investisseur, ou dans tout actionnaire (direct ou indirect) dans cet Investisseur, (ou de, à ou dans une quelconque entreprise du groupe de cet Investisseur) ou de, à ou dans tout Fonds mentionné dans (a) ci-dessus ou de, dans tout entreprise du groupe mentionnée dans (b) ci-dessus; ou

(d) tout Schéma de Co-Investissement de cet Investisseur (ou de toute entreprise du groupe de cet Investisseur) ou de toute personne mentionnée dans (a), (b) ou (c) ci-dessus, ou toute personne détenant des actions ou autres intérêts sous ce schéma ou ayant droit au bénéfice des actions ou autres intérêts sous ce schéma;

«Statuts» signifie les statuts de la Société;

«Montant Disponible» signifie en relation avec les Parts Sociales, le montant total de profits net attribuable à la catégorie de Parts Sociales de la Société à racheter et à annuler (en ce compris les profits reportés) dans la mesure ou les Associés auraient eu droit à une distribution de dividende, augmentée de (i) toutes les réserves disponibles (en ce compris la réserve de prime d'émission) relative à la catégorie de Parts Sociales à racheter et à annuler et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relative à la catégorie de Parts Sociales à annuler, dans la mesure ou cela correspond aux montants disponibles conformément à la loi, mais réduits par (i) toutes les pertes (en ce compris les pertes reportées) attribuables à la catégorie de Parts Sociales à racheter et à annuler et (ii) toutes les sommes à placer dans les réserves en vertu des exigences de la loi ou des Statuts, toutes les fois qu'énoncé dans les Comptes Intérimaires concernés (sans double comptage) de telle manière à ce que:

$$MP = (BN + B + RC) - (P + RL)$$

Sachant que:

MD = Montant Disponible;

BN = bénéfices nets attribuables à la catégorie de Parts Sociales à racheter et à annuler (y compris les bénéfices reportés) tels que déterminés pour la catégorie de Parts Sociales;

B = toute réserve librement distribuable (en ce compris la réserve de primes d'émission) relative à la catégorie de Parts Sociales à racheter et à annuler;

RC = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la catégorie de Parts Sociales à annuler dans la mesure ou cela correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

P = pertes (y compris les pertes reportées), attribuables à la catégorie de Parts Sociales à racheter et à annuler;

RL = toute somme devant être allouée dans une/des réserve(s) conformément à la loi ou aux Statuts;

En prévention de tout équivoque, la détermination du Montant Disponible doit être effectuée en conformité avec la Loi. De surcroît, les profits nets (les profits reportés inclus) et les réserves disponibles (la prime d'émission incluse) à calculer pour les besoins de la détermination du Montant Disponible en rapport avec les Parts Sociales B et les Parts Sociales C vont résulter respectivement des Profits B et des Profits C;

«Date de Conclusion du Transfert Obligatoire B» a la signification qui lui est attribuée à l'article i0;

«Préavis de Transfert Obligatoire B» a la signification qui lui est attribuée à l'article i0;

«Prix de Transfert Obligatoire B» a la signification qui lui est attribuée à l'article i0;

«Parts Sociales de Transfert Obligatoire B» signifie toutes les Parts Sociales B et D détenues par le(s) Cédant(s) Obligatoire(s) B concerné(s) à la Date de Cessation concernée et toutes autres actions détenues par le(s) Cédant(s) Obligatoire(s) B concerné(s) dans le Groupe de temps à autre, soit en conséquence de leur(s) détention(s) dans la Société ou en vertu de l'exercice de tout droit ou option ou autre et que ces actions aient ou non été en circulation à la Date de Cessation concernée, et «Part Sociale de Transfert Obligatoire B» devra être compris conformément;

«Cessionnaire Obligatoire B» a la signification qui lui est attribuée à l'article i0;

«Cédant Obligatoire B» a la signification qui lui est attribuée à l'article i0;

«Distribution de Dividende B» a la signification qui lui est attribuée à l'article 10;

«Profits B» signifie le montant total des bénéfices de la Société résultant d'un dividende, d'une distribution de capital ou de toute autre forme de distribution et tout produit de vente provenant de la Société et attribuable aux Parts Sociales Ordinaires Topco B ou aux Parts Sociales de Préférence Topco B détenues par la Société;

«Représentant B» signifie Perry Oosting, aussi longtemps qu'il est Associé B et un employé ou consultant de tout membre du Groupe, ou toute autre personne qui est un Associé B et un employé ou consultant de tout autre membre du Groupe, tel que désigné par écrit par les détenteurs de plus de 50 pourcent des Parts Sociales B en circulation à ce moment;

«Associé B» signifie une personne enregistrée dans le registre des associés de la Société comme étant détenteur d'une Part Sociale B;

«Gérant de l'Associé B» a la signification qui lui est attribuée à l'article 12.3;

«Parts Sociales B» signifie les Parts Sociales B1, les Parts Sociales B2, les Parts Sociales B3 et les Parts Sociales B4;

«Parts Sociales B1» signifie les parts sociales B1 de un euro (1 EUR) chacune dans le capital social de la Société, ayant les droits et étant sujet aux restrictions énoncés dans les Statuts;

«Parts Sociales B2» signifie les parts sociales B2 de un euro (1 EUR) chacune dans le capital social de la Société, ayant les droits et étant sujet aux restrictions énoncés dans les Statuts;

«Parts Sociales B3» signifie les parts sociales B3 de un euro (1 EUR) chacune dans le capital social de la Société, ayant les droits et étant sujet aux restrictions énoncés dans les Statuts;

«Parts Sociales B4» signifie les parts sociales B4 de un euro (1 EUR) chacune dans le capital social de la Société, ayant les droits et étant sujet aux restrictions énoncés dans les Statuts;

«Licencié pour Faute» signifie une personne qui n'est pas un Licencié sans Faute;

«Jour Ouvrable» signifie un jour autre que le samedi, le dimanche ou jour férié légal à Helsinki, Londres ou Luxembourg;

«Valeur d'Annulation Par Part Sociale» a la signification qui lui est attribuée à l'article 6;

«Date de Conclusion du Transfert Obligatoire C» a la signification qui lui est attribuée à l'article 11;

«Préavis de Transfert Obligatoire C» a la signification qui lui est attribuée à l'article 11;

«Prix de Transfert Obligatoire C» a la signification qui lui est attribuée à l'article 11;

«Parts Sociales de Transfert Obligatoire C» signifie toutes les Parts Sociales C détenues par le(s) Cédant(s) Obligatoire(s) à la Date de Cessation EBM concernée et toute autre action dans le Groupe détenue de temps à autre par le(s) Cédant(s) Obligatoire(s) C, soit en conséquence de leur(s) détention(s) dans la Société ou en vertu de l'exercice de tout droit ou option ou autrement et que ces actions soient ou non en circulation à la Date de Cessation EBM concernée, et «Part Sociale de Cession Obligatoire C» devra être compris en ce sens;

«Cessionnaire Obligatoire C» a la signification qui lui est attribuée à l'article 11;

«Cédant Obligatoire C» a la signification qui lui est attribuée à l'article 11;

«Distribution de Dividende C» a la signification qui lui est attribuée à l'article 20.3;

«Profits C» signifie le montant total des bénéfices de la Société résultant d'un dividende, d'une distribution de capital ou de toute autre forme de distribution et tout produit de vente provenant de la Société et attribuable aux Parts Sociales Ordinaires Topco C ou Parts Sociales de Préférence Topco C détenues par la Société;

«Associé C» signifie une personne enregistrée dans le registre des associés de la Société comme étant détenteur d'une Part Sociale de catégorie C;

«Parts Sociales C» signifie les Parts Sociales C1, les Parts Sociales C2, les Parts Sociales C3 et les Parts Sociales C4;

«Parts Sociales Ci» signifie les parts sociales C1 de EUR 1 chacune dans le capital social de la Société, ayant les droits et étant sujet aux restrictions énoncés dans les Statuts;

«Parts Sociales C2» signifie les parts sociales C2 de EUR 1 chacune dans le capital social de la Société, ayant les droits et étant sujet aux restrictions énoncés dans les Statuts;

«Parts Sociales C3» signifie les parts sociales C3 de EUR 1 chacune dans le capital social de la Société, ayant les droits et étant sujet aux restrictions énoncés dans les Statuts;

«Parts Sociales C4» signifie les parts sociales C4 de EUR 1 chacune dans le capital social de la Société, ayant les droits et étant sujet aux restrictions énoncés dans les Statuts;

«Date de Cessation» signifie en relation avec un Licencié:

(a) la date à laquelle le paiement est effectué lorsqu'un paiement est effectué en lieu et place d'un préavis;

(b) la date à laquelle le préavis expire, que le Licencié soit mis ou non en Congé (dans les circonstances où l'hypothèse (a) ne s'applique pas), lorsque la situation d'emploi ou le contrat de services cesse en vertu d'un préavis donné par le Licencié ou par la Société du Groupe concerné;

(c) si le Licencié décède, la date de sa mort ou de la certification de cette mort (si la date de cette mort est inconnue); et

(d) (dans les circonstances dans lesquelles aucune des hypothèses (a), (b) ou (c) ne s'appliquent), la date à laquelle le Licencié cesse d'être employé ou engagé (ou désigné comme directeur de) par une Société du Groupe;

«Co-Investisseur» signifie Nokia Corporation Limited;

«Schéma de Co-Investissement» signifie un schéma sous lequel certains officiers, employés ou partenaires de l'entité concernée sont en droit ou requis (en tant que personne physique ou à travers toute autre personne) directement ou indirectement d'acquiescer des intérêts dans les parts sociales de Topco;

«Société» signifie «Crown Manco S.à r.l.»;

«Sociétés» signifie Topco et ses filiales;

«Sociétés Apparentées» a la signification qui lui est attribuée à l'article 4;

«Contrôle» signifie, en relation avec une personne:

(a) la propriété directe ou indirecte de plus de 50 pourcent de droits de vote ou des intérêts légaux, économiques ou bénéficiaires ou droits similaires de propriété de cette personne; ou

(b) la possession, directe ou indirecte, du pouvoir d'orienter ou d'influer sur l'orientation de la direction et des politiques de cette personne, que ce soit au moyen de la propriété de titres avec droit de vote, par contrat ou autrement;

«Associé D» signifie une personne enregistrée dans le registre des associés de la Société comme étant détenteur d'une Part Sociale D;

«Parts Sociales D» signifie les parts sociales «D» de EUR 1 chacune dans le capital social de la Société, ayant les droits et étant sujet aux restrictions énoncés dans les Statuts;

«Cédant Obligatoire B Défaillant» a la signification qui lui est attribuée à l'article 10;

«Cédant Obligatoire C Défaillant» a la signification qui lui est attribuée à l'article 11;

«déficit» a la signification qui lui est attribuée à l'article 21;

«Disposer» signifie directement ou indirectement, en relation avec toute part sociale ou tout intérêt légal, bénéficiaire dans une part sociale quelconque,;

(a) vendre, transférer, céder ou en disposer autrement;

(b) créer ou laisser subsister toute Charge quelconque;

(c) ordonner (par voie de renonciation ou autrement) qu'une autre personne devrait, ou assigner tout droit à, la recevoir;

(d) contracter toute convention relative aux votes ou à tout droit économique ou autre s'y rattachant, en ce compris par voie d'assurance, par voie de couverture, option, collars ou swaps (qu'il soit réglé physiquement ou en espèce, et également rendement total sur swaps); ou

(e) accepter, sous quelque condition suspensive ou non, de faire n'importe lequel des actes suivants,

et «une Disposition» et «Disposé de» devra être compris en conséquence;

«Licencié Fautif EBM» signifie un Licencié EBM qui cesse ses fonctions de directeur d'une Société du Groupe:

(a) par commission de tout acte de violation ou non observation sérieuse ou persistante des termes et conditions de sa nomination ou des règles de toute autorité régulatrice applicable; ou

(b) pour s'être rendu coupable d'une faute grave ou négligence sérieuse en relation avec les affaires ou affectant celles-ci; ou

(c) pour s'être rendu coupable d'un comportement jetant ou susceptible de jeter un discrédit sur lui même ou sur tout membre du Groupe; ou

(d) pour avoir été inculpé du chef d'une infraction criminelle donnant lieu à une arrestation (autre qu'une infraction de roulage pour laquelle une peine non privative de liberté est imposée); ou

(e) pour avoir été déclaré en faillite ou pour avoir fait tout arrangement ou conciliation avec ses créanciers ou être sujet à une mesure provisoire à son encontre en vertu de l'article 252 et suivant de l'Insolvency Act 1986 ou d'une disposition ou procédure similaire auprès d'une autre juridiction; ou

(f) pour être ou devenir interdit par la loi ou par les statuts d'un membre du Groupe ou de tout organe régulateur applicable à un membre du Groupe, du fait de ses fonctions de directeur;

«Date de Cessation EBM» signifie en relation avec un Licencié EBM:

(a) la date à laquelle le paiement est effectué lorsqu'un paiement est effectué en lieu et place d'un préavis;

(b) (dans les circonstances où l'hypothèse (a) ne s'applique pas) lorsque le contrat de service cesse en vertu d'un préavis donné par le Licencié EBM ou par la Société du Groupe concerné, la date à laquelle ce préavis expire, que le Licencié soit mis ou non en Congé;

(c) si le Licencié EBM décède, la date de sa mort ou de la certification de cette mort (si la date de cette mort est inconnue); et

(d) (dans les circonstances dans lesquelles aucune des hypothèses (a), (b) ou (c) ne s'appliquent), la date à laquelle le Licencié EBM cesse d'être employé comme directeur par une Société du Groupe;

«Licencié Non Fautif EBM» signifie un Licencié EBM qui:

(a) cesse ses fonctions de directeur ou officier d'une Société du Groupe:

(i) pour cause de mort; ou

(ii) pour cause de mauvaise santé permanente ou handicap physique ou mental le rendant incapable d'assurer son poste actuel d'une manière continue, pour assurer les devoirs normaux de ce poste, tel que certifié par le Médecin Généraliste, ou autre médecin spécialiste du travail, désigné ou agréé par le Comité de Rémunération; ou

(iii) pour toute raison autre que celle énoncée dans la définition de "Licencié Non-Fautif EBM": ou

(b) cesse d'être employé ou engagé par une Société du Groupe pour une raison quelconque, mais qui est désigné par le Comité de Rémunération (avec le Consentement de l'Investisseur) dans le Préavis de Cession Obligatoire C en tant que Licencié Non Fautif EBM;

«Licencié EBM» a la signification qui lui est attribuée à l'article 11;

«Employé de Fiducie» signifie un trust ou un autre véhicule d'investissement établi par tout membre du Groupe pour détenir des actions dans la Société du Groupe concernée pour le bénéfice d'employés bona fide du Groupe;

«Charge» signifie une hypothèque, charge, gage, option, restriction, droit de premier refus, droit de préemption, droit ou intérêt d'un tiers, tout autre grèvement ou garantie de tout type, ou un autre type de contrat ou d'arrangement ayant un effet similaire;

«Membre de la Famille» signifie en rapport avec un Associé B qui est un employé ou directeur ou un conseiller d'une Société du Groupe, son épouse ou partenaire civil et/ou ses descendants en ligne directe sanguin ou par adoption et/ou ses beaux-enfants et tout autre parent avec le Consentement d'un Investisseur;

«Fiducie Familiale» signifie en rapport avec un Associé B qui est un employé ou un directeur ou un consultant d'une Société du Groupe, un trust (qu'il résulte d'une liquidation, d'une déclaration de trust, d'une disposition testamentaire ou lors d'une succession ab intestat) dont les bénéficiaires (et les seules personnes capables d'être bénéficiaires) sont l'Associé B qui est un employé ou directeur ou consultant d'une Société du Groupe ayant établi le trust et/ou les Membres de la Famille;

«FSMA» signifie l'«Acte sur les Marchés et Services Financiers 2000»;

«Fonds» signifie tout trust, trust d'investissement, société d'investissement, société en commandite, société en nom collectif, fonds d'investissement collectif, fonds de pension, société d'assurance, personne autorisée sous le FSMA ou toute personne morale ou autre entité, en tous les cas dont les avoirs sont gérés professionnellement dans le but d'investissement;

«Congé» signifie la période pour laquelle l'Associé Gérant B a reçu l'ordre de ne pas fournir de services sous son Contrat de Service durant tout ou partie de la période de préavis sous ce Contrat de Service, et un «Ordre de Congé» devra être compris en ce sens;

«Licencié Sans Faute» signifie une personne qui:

(a) cesse d'être employée ou engagée par une Société du Groupe:

(i) pour cause de décès; ou

(ii) pour cause de mauvaise santé permanente ou handicap physique ou mental le rendant incapable d'assurer son poste actuel d'une manière continue, pour assurer les devoirs normaux de ce poste, tel que certifié par le Médecin Généraliste, ou autre médecin spécialiste du travail, désigné ou agréé par le Comité de Rémunération; ou

(iii) si l'entité employeur de telle personne cesse d'être un membre du Groupe suite à une vente ou un transfert de telle entité; ou

(iv) pour licenciement abusif par la Société du Groupe concernée; ou

(v) pour licenciement résultant d'une acquisition par une Société du Groupe d'une activité importante; ou

(b) cesse d'être employée ou engagée par une Société du Groupe pour une raison quelconque mais qui est désignée par le Comité de Rémunération (avec le Consentement de l'Investisseur) dans le Préavis de Transfert Obligatoire concerné en tant que Licencié sans Faute;

«Groupe» signifie les Sociétés et leurs actuelles entreprises filiales et toute Nouvelle Société Holding, et «membre du Groupe» et «Société du Groupe» devra être compris en ce sens;

«Comptes Intérimaires» sont les comptes de gestion de la Société;

«Investisseurs» signifie collectivement les Associés Ordinaires A Topco autre que le Co-Investisseur et «Investisseur» devra être compris en ce sens;

«Consentement d'un Investisseur» signifie soit:

(a) le Consentement du Gérant de l'Investisseur; ou

(b) le consentement écrit des Associés Majoritaires A;

«Gérant de l'Investisseur» a la signification qui lui est attribuée à l'article 12.2;

«Consentement du Gérant de l'Investisseur» signifie le consentement écrit d'un Gérant de l'Investisseur;

«Prix d'Emission» signifie le total du montant payé (ou crédité) en rapport avec la valeur nominale, ensemble avec tout montant crédité au compte de prime d'émission, en rapport avec la part sociale concernée dans le capital de la Société;

«Loi» signifie la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre;

«Licencié» a la signification qui lui est attribuée à l'article 10.1;

«Associés Majoritaires A» signifie les détenteurs de plus de 50 pourcent des Parts Sociales A en circulation en ce moment;

«Associé Gérant B» signifie un Associé B qui est un employé ou directeur, ou consultant d'une Société quelconque du Groupe;

«Valeur de Marché» signifie, en relation avec la/les part(s) sociale(s) concernée(s) dans le capital de Topco ou de la Société, le prix que les Associés Majoritaires A déterminent par écrit comme étant selon leur appréciation la valeur de marché par référence à cette valeur rapportée par les actionnaires des Associés A (étant des Fonds) à leur détenteurs de parts sur une base trimestrielle (en prévention de toute équivoque, les Associés Majoritaires A seront en droit de faire des ajustements à cette valeur rapportée afin de prendre en compte (sans limitation) tout changement dans les affaires du Groupe ou les conditions de marché depuis la date de cette évaluation);

«Nouvelle Société Holding» signifie toute société holding de Topco dans laquelle la structure du capital social de Topco est répliquée dans tous les aspects matériels;

«Profits Nets B» signifie les Profits B moins le montant total de toutes les Distributions de Dividende B précédentes;

«Profits Nets C» signifie les Profits C moins le montant total de toutes les Distributions de Dividendes C précédentes;

«société de portefeuille» signifie toute société opérationnelle (ou toute société dans laquelle il est investi ou société holding constituée pour les besoins d'un investissement dans la société opérante opérationnelle concernée;

«Acheteur Proposé» a la signification qui lui est attribuée dans la définition «Vente»;

«Groupe Acheteur Proposé» a la signification qui lui est attribuée dans la définition «Vente»;

«Vendeur(s) Proposé(s)» a la signification qui lui est attribuée dans la définition «Vente»;

«Détenteur Lié» signifie un Membre de la Famille ou un Trust Familial;

«Comité de Rémunération» signifie le comité du conseil de Topco qui a délégué l'autorité de déterminer les solutions relatives à la rémunération et aux bénéfices des directeurs et employés du Groupe, constitué conformément à tout contrat conclu entre les actionnaires;

«Vente» signifie le transfert (à travers une opération unique ou une série d'opérations connexes, en ce compris, une vente, apport, fusion ou opération similaire) d'une participation dans la Société par une ou plusieurs personnes (le(s) «Vendeur(s) Proposé(s)») résultant pour une personne (l' «Acheteur Proposé») et toute autre personne (a) qui est une personne connexe de l'Acheteur Proposé ou (b) avec laquelle l'Acheteur Proposé agit de concert (ensemble le «Groupe Acheteur Proposé»), autre qu'un Investisseur et ses Affiliés d'obtenir le Contrôle du Groupe;

«Contrats de Services» signifie les contrats de services entre Topco ou un autre membre du Groupe d'une part, et respectivement chaque Associé Gérant B d'autre part, et «Contrat de Service» devra être compris en ce sens;

«Associés» signifie les Associés A, les Associés B, les Associés C et les Associés D et «Associé» devra être compris en ce sens;

«Parts Sociales» signifie les Parts Sociales A, les Parts Sociales B, les Parts Sociales C et les Parts Sociales D et «Part Sociale» devra être compris en ce sens;

«filiale» ou «société holding» est à comprendre conformément à la section 1159 (et Annexe 6) de l'Act, tel qu'en vigueur au jour de la Date d'Adoption et, pour les besoins de cette définition, une personne sera traitée comme un membre d'une autre personne si une filiale quelconque de cette personne est membre de cette autre personne ou, si des actions dans cette personne sont détenues par une personne agissant pour le compte de celui-ci ou d'une quelconque de ses filiales. Une «filiale» inclut toute personne dont les actions ou les intérêts de propriété sont sujets à une garantie et ou le titre légal des actions ou intérêts de propriété ainsi garantis sont enregistrés au nom de la partie garantie ou de son prête-nom (nominee) en vertu de cette garantie;

«entreprise filiale» ou «entreprise parent» est à comprendre conformément à la section 1162 (et Annexe 7) de l'Act, tel qu'en vigueur au jour de la Date d'Adoption et, pour les besoins de cette définition, une «entreprise filiale» inclut toute personne dont les actions ou les intérêts de propriété sont sujets à une garantie et ou le titre légal des actions ou intérêts de propriété ainsi garantis sont enregistrés au nom de la partie garantie ou de son prête-nom (nominee) en vertu de cette garantie, et «entreprise de groupe» devra être compris en ce sens;

«Topco» signifie Crown Topco Limited, une société constituée en Angleterre et pays de Galles et enregistrée sous le n° 08015486;

«Associé Ordinaire Topco A» signifie une personne inscrite dans le registre de membres de Topco comme le détenteur actuel d'une Part Sociale Ordinaire Topco A;

«Parts Sociales Ordinaires Topco A» signifie les parts sociales ordinaires A de un penny (0,01£) chacune dans le capital de Topco;

«Associé Ordinaire Topco B» signifie une personne inscrite dans le registre de membres de Topco comme le détenteur actuel d'une Part Sociale Ordinaire Topco B;

«Parts Sociales Ordinaires Topco B» signifie les parts sociales ordinaires B de vingt pence (0,20£) chacune dans le capital de Topco;

«Parts Sociales de Préférence Topco B» signifie les parts sociales de préférence B de un penny (0,01£) chacune dans le capital de Topco;

«Associé Ordinaire Topco C» signifie une personne inscrite dans le registre de membres de Topco comme le détenteur actuel d'une Part Sociale Ordinaire Topco C;

«Parts Sociales Ordinaires Topco C» signifie les parts sociales ordinaires C de un penny (0.01£) chacune dans le capital de Topco;

«Parts Sociales de Préférence Topco C» signifie les parts sociales de préférence C de un penny (0.01£) chacune dans le capital de Topco; et

«Montant Total de Rachat» signifie un montant déterminé par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance basé sur les Comptes Intérimaires concernés et approuvé par l'assemblée générale des Associés. Le Montant Total de Rachat pour chacune des Parts Sociales A, des Parts Sociales B1, des Parts Sociales B2, des Parts Sociales B3, des Parts Sociales B4, des Parts Sociales C1, des Parts Sociales C2, des Parts Sociales C3, des Parts Sociales C4 et des Parts Sociales D sera le Montant Disponible de la catégorie de Parts Sociales concernée à racheter et annuler à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des Associés de la manière prévue pour une modification des Statuts étant entendu toutefois que le Montant Total de Rachat ne pourra jamais être plus élevé que ce Montant Disponible."

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Rien d'autre étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: McDonald, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14799. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012158126/1824.

(120209167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Compagnie Financière Industrielle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 36.195.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012160247/12.

(120212147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Pegasus TV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6971 Hostert, 4, Op der Aepeltaart.

R.C.S. Luxembourg B 83.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012160569/10.

(120211688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Petites Choses S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 29, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 156.126.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 05/12/2012.

Référence de publication: 2012160571/10.

(120211476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Petrodvorets Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 158.733.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012160572/10.

(120211853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Prefood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 98.193.

—
Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012160579/10.

(120211867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Photolight S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9749 Fischbach/Clervaux, 10, Giällewee.
R.C.S. Luxembourg B 154.788.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 07. Dezember 2012

Aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 07. Dezember 2012 geht Folgendes hervor:

Die Adresse der Gesellschaft hat sich wie folgt geändert:

10, Giällewee

L-9749 Fischbach/Clervaux

Fischbach, den 07. Dezember 2012.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2012160573/14.

(120212168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Prefood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 98.193.

—
Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012160578/10.

(120211845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Punta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 11.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PUNTA S.A.

Référence de publication: 2012160584/10.

(120211568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Rusar Agro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 144.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012160593/10.

(120211800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Rafatex S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3271 Bettembourg, 94, route de Peppange.
R.C.S. Luxembourg B 164.290.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antonio João RAFAEL

Le Gérant

Référence de publication: 2012160594/11.

(120211540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Redalpine Venture Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 130.663.

Die Bilanz zum 30. Juni 2008 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. Juni 2008 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10.12.2012.

Für Redalpine Venture Partners S.à r.l.

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2012160590/13.

(120211988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Renewable Energy Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 136.719.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 10 décembre 2012.

Pour la Société

Référence de publication: 2012160592/11.

(120211822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Redalco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 78.278.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REDALCO S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2012160595/11.

(120211900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

REO Amadeus, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 134.708.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/12/2012.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2012160597/12.

(120211521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

PLF Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 136.813.

Révocation de Mr Franck NAUDE, né le 30 Juillet 1971 à Bar Le Duc (France) demeurant 80bis rue de Metz, F-57130 Rezonville au poste d'administrateur catégorie A et de son poste d'administrateur délégué.

Révocation de Mr Nicolas PIERRE, né le 23 Avril 1969 à Gardanne (France) demeurant 18 bis rue principale L-8361 Goetzingen au poste d'administrateur catégorie A et de son poste d'administrateur délégué.

Révocation de la société NP MANAGEMENT sarl, ayant son siège social avenue Paul Langevin F-57070 saint julien les Metz, RCS de Metz (France) 451 443 287 au poste d'administrateur de catégorie B.

Nomination de Mr Nicolas PIERRE, né le 23 Avril 1969 à Gardanne (France) demeurant 18 bis rue principale L-8361 Goetzingen au poste d'administrateur unique de la société. Son mandat expirera en 2018.

Révocation de Mr richard GAUTHROT, né le 14 novembre 1960 à Nancy (France) demeurant professionnellement 8 boulevard de la foire L-1518 Luxembourg de son poste de commissaire aux comptes.

Nomination de la société L'EX N'CO, RCS B85931, ayant son siège à 8, boulevard de la Foire L-1518 Luxembourg au poste de commissaire aux comptes. Son mandat expirera en 2018.

Luxembourg, le 07-12-2012.

Signature.

Référence de publication: 2012160576/20.

(120211753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

REO Sanaderm, S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 131.934.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/12/2012.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2012160601/12.

(120211445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

REO Spaldingtor, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 131.937.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/12/2012.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2012160602/12.

(120211443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Eurojet Aircraft Leasing 2 S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 79.220.

Je vous informe par la présente que je dénonce avec effet immédiat le contrat de domiciliation conclu entre «EUROJET AIRCRAFT LEASING 2 S.A.», ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, 27 rue d'Eich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 79 220, et moi-même.

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Victor Elvinger.

Référence de publication: 2012160999/10.

(120212696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

European Staff Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 155.754.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de vente en date du 18 septembre 2012 que les parts sociales de la société de EUR 124,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'actionnaire	Nombre de parts sociales
Ulmika Oy	0
Finnish Staff Office Oy Pori Ourintie 15, 28600 Pori, Finlande	90
West Coast Consulting Oy PL4, 28 131 Pori, Finlande	10
TOTAL	100

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012160980/20.

(120212416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Eurojet Aircraft Leasing S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 76.797.

Je vous informe par la présente que je dénonce avec effet immédiat le contrat de domiciliation conclu entre «EUROJET AIRCRAFT LEASING S.A.», ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, 27 rue d'Eich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 76 797, et moi-même.

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Victor Elvinger.

Référence de publication: 2012160997/10.

(120212695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Elly SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 135.807.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELLY S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012160987/11.

(120212717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

East Capital Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 136.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAST CAPITAL ADVISORY S.A.

CACEIS BANK LUXEMBOURG

Référence de publication: 2012160981/11.

(120212402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

F&C Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.782.

Les Comptes annuels au 30 Septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012161003/10.

(120212422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

European Sport Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 128.374.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du liquidateur que le siège de la société est transféré au 26-28 Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161001/12.

(120212881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

FPS Office Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161029/10.

(120212992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

G.O. II - Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012161033/10.

(120212471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Feronia S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 82.556.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012161017/10.

(120213018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

GP Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 3, Marbuengerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 159.671.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 10/12/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012161048/10.

(120212500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Fent S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 62.327.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 novembre 2012

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, administrateur démissionnaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012161015/14.

(120212911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Farvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.I.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 76.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012161013/10.

(120212614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Grange Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 102.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012161049/10.

(120212856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

FundTap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 145.603.

Les comptes annuels au 31/12/2011 de la société FundTap S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012161010/10.

(120212581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

FleXos ICT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 150.847.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012161008/10.

(120212590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Financière Marville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 169.616.

EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales, le capital se répartit actuellement comme suit:

Entremont S.à r.l.; 19.800 parts

JPC-DS SAS: 200 parts

Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012161005/14.

(120213014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Herblay Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.914.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012161061/10.

(120212516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

HD Construct s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9169 Mertzig, 9, rue de Dellen.

R.C.S. Luxembourg B 106.646.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012161057/10.

(120212789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Homi Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 99.436.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency.

Référence de publication: 2012161066/10.

(120212351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

I.E. Lux Berlin n° 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012161069/10.

(120212468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Jack of all Trading Holding S.à r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 171.753.

Il résulte des résolutions prises par le gérant unique de la société en date du 3 décembre 2012 que:

Le siège social de la Société a été transféré du 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2012;

Le siège social du gérant unique de la Société, Trustmoore Luxembourg S.A., a été transféré au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161095/14.

(120212586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

JU.ST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 87, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012161097/10.

(120212973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Kite Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012161101/10.

(120212970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Kobalt Music Royalties Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 162.588.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Kobalt Music Royalties Sarl

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012161102/11.

(120212313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Hyl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 7, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 132.678.

Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012161068/10.

(120212913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Ellomay Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Décembre 2012.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012160976/13.

(120212540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

KPI Sierra 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 117.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KPI Sierra 1 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012161105/11.

(120212451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

ITO Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012161092/10.

(120212378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Iena Buildings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 99.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012161076/10.

(120212441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

HINZ Luxembourg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HINZ Luxembourg G.m.b.H.

Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2012161064/11.

(120212933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

J & J Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8039 Strassen, 14, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 164.357.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 DEC. 2012.

FISEC s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012161094/12.

(120212592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Lanners & Merker Architectes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 151.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012161110/11.

(120212340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

**L'Arche S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. L'Arche Holding S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 50.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012161109/11.

(120212413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

**L'Arche S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. L'Arche Holding S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 50.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012161108/11.

(120212412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

**L'Arche S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. L'Arche Holding S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 50.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012161107/11.

(120212411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Linisi s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 104.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012161137/10.

(120212611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Meritas Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.916.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161156/10.

(120212555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Meritas Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.916.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161155/10.

(120212554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Macquarie Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 108.283.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Référence de publication: 2012161146/10.

(120212269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Made in Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 54.898.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FREISING Fabienne
La gérante

Référence de publication: 2012161163/11.

(120212348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

LUXLAIT Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7759 Roost,
R.C.S. Luxembourg B 106.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Roost, le 10 décembre 2012.
Pour LUXLAIT EXPANSION S.A.

Claude STEINMETZ
Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012161143/13.

(120212580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Newstar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.
R.C.S. Luxembourg B 80.120.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012161185/10.

(120212928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

New World Gaming International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 60.120,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 132.283.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012161182/10.

(120212270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

New Dawn MEP Issuer CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012161181/10.

(120212408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

MTK European, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6370 Haller, 4, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 124.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012161179/10.

(120213066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

Singularity Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 163.684.

EXTRAIT

1. La société informe par la présente de la démission de:

- Madame Christelle Ferry,
- Madame Catherine Noens,
- Monsieur Fabio Spadoni,

de leurs postes d'administrateurs de catégorie B de la Société en date du 28 novembre 2012.

2. Par décision du conseil d'administration de la Société du 7 décembre 2012, il a été décidé de:

2.1. Transférer le siège social de la Société du n°2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au n°10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg

2.2. Copter avec effet immédiat:

- Monsieur David Merle, né le 13 décembre 1973 à Toulouse (France), demeurant à 13, Mogens Thorsens Gate, 0264 Oslo (Norvège),

- Monsieur Henri de Raemy, né le 15 juin 1953 à Bordeaux (France), demeurant à 110, Chemin des Rasses, CH-1255 Veyrier/Genève (Suisse),

- Monsieur Xavier del Marmol, né le 12 décembre 1958 à Liège (Belgique), demeurant à 576, Valley House, Chaussée de Louvain, 1380 Ohain (Belgique),

aux postes d'administrateurs de catégorie B de la Société, en remplacement de Madame Christelle Ferry, Madame Catherine Noens et Monsieur Fabio Spadoni, administrateurs démissionnaires, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2012160643/28.

(120211963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Vincotte Luxembourg S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 74, rue Mühlenweg.

R.C.S. Luxembourg E 2.625.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2009 que:

- l'assemblée prend acte de la démission en qualité d'administrateur-gérant et d'administrateur, avec effet immédiat de Monsieur le Professeur Pierre KLEES.

- est nommé administrateur-gérant pour une durée indéterminée Monsieur Patrick BOURONE, demeurant à L-5435 Oberdonven, 8, rue Bennert, en remplacement de Monsieur le Professeur Pierre KLEES démissionnaire.

L'administrateur-gérant est autorisé à acheter seul tous biens et services à concurrence de 25.000,00.-EUR.

- est nommé administrateur Monsieur Roger VAN STEENBERGEN, demeurant à B-1500 Halle, 13, Van den Eeckhoudtstraat, pour une durée indéterminée.

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale du 7 novembre 2012 que:

- l'assemblée prend acte de la démission en qualité d'administrateur, avec effet immédiat de Monsieur Michel DELAUNOIS.

- l'assemblée prend acte de la démission en qualité d'administrateur, avec effet immédiat de Monsieur Bruno RICHEL.

- l'assemblée décide de nommer administrateur Monsieur Michel DE GREEF, demeurant à B-1000 Bruxelles, 8, avenue de l'Uruguay, pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012160716/26.

(120212118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Proxxon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 6-10, Haerebiërg.

R.C.S. Luxembourg B 36.054.

—
Auszug der Beschlüsse der ordentlichen Generalversammlung vom 08. September 2012

Die Aktionäre der Aktiengesellschaft PROXXON SA. sind am 08. September 2012 in einer ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Mandate der folgenden Verwaltungsratsmitglieder werden um ein Jahr verlängert:

- Herr Jürgen ZAPF, wohnhaft in L-2551 Luxembourg, 57 Avenue du-X-Septembre (Deligierter des Verwaltungsrates)

- Herr Makoto ONO, wohnhaft in 509-5301 Japan, Tsumagi-Cho 978-1, Toki-Shi, Gifu-ken.

- Frau Erna KLEIN, wohnhaft in D-54526 Landscheid, Zum Mühlenberg 13

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit der ordentlichen Generalversammlung des Geschäftsjahres 2012 in 2013.

2. Das Mandat des Rechnungskommissars GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., mit Sitz in L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, H.R. Luxemburg B 43.298, wird um ein Jahr verlängert und endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Geschäftsjahres 2012 in 2013.

3. Das Mandat des Administrateur délégué wird um ein Jahr verlängert und endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Geschäftsjahres 2012 in 2013.

Wecker, den 08. September 2012.

Unterschriften

Vorsitzender / Schriftführer / Stimmzähler

Référence de publication: 2012160583/24.

(120211745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.
